

Quatrième séance, vendredi 20 juin 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Communications. – Assermentations. – Résolution Antoinette Romanens/Nicolas Rime au nom du Groupe socialiste (investissement inacceptable du Groupe E dans le projet d'une centrale au charbon); prise en considération. – Projet de décret N° 66 concernant l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé» (votation populaire); suite et fin de l'entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi N° 66 modifiant la loi du 16 novembre 1999 sur la santé (protection contre la fumée passive); suite et fin de l'entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi N° 66 modifiant la loi du 25 septembre 1997 sur l'exercice du commerce (vente de tabac); suite et fin de l'entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de décret N° 70 relatif aux naturalisations; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Clôture.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 96 député-e-s; absents: 14.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Pascal Andrey, Charles Brönnimann, Christine Bulliard, Pierre-Alain Clément, Eric Collomb, Claudia Cotting, Markus Ith, Pascal Kuenlin, Nicolas Lauper, Jacques Morand, Emanuel Waeber, Michel Zadory et Werner Zürcher; sans: Patrice Jordan.

M^{me} et MM. Isabelle Chassot, Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

Le Président.

- Concernant l'ordre du jour de ce matin, étant donné la charge de travail, je vous informe que nous continuerons les débats jusqu'aux environs de 12 h 30. Merci de prendre vos dispositions. En outre, le point N° 8 concernant la motion Jacques Crausaz et Emmanuel Waeber (loi sur les régions) a été retiré et sera donc traité à la session de septembre. Vous pouvez donc enlever le point N° 8 du nouveau programme de ce matin en votre possession.
- Pour terminer – c'est très important également – je vous serais reconnaissant de bien vouloir respecter le temps de parole de maximum 5 minutes et, au vu de la liste des orateurs, de limiter vos propos à l'essentiel en évitant de répéter ce qui a déjà été dit afin que nous puissions avancer et traiter les objets

qui doivent l'être impérativement ce matin, soit: la résolution, les objets liés à la fumée passive, le décret des naturalisations et le projet de loi concernant les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles. Merci de prendre note de ces différentes remarques!

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du 19 juin 2008

Projet de décret relatif à l'initiative législative «Ristourne d'impôt équitable pour tous»

Projet de loi modifiant la loi sur les finances de l'Etat

Ces objets sont attribués à la même commission qui a examiné le projet de décret concernant la validation de l'initiative législative «Ristourne d'impôt équitable pour tous», nommée le 13 février 2008: Charly Haenni, président, Bruno Boschung, Claudia Cotting, Daniel de Roche, Raoul Girard, Alex Glardon, Michel Losey, Stéphane Peiry, Antoinette Romanens, Jean-Louis Romanens, Jacques Vial.

Projet de décret relatif à l'octroi, pour la période 2008–2011, des crédits d'engagement prévus par la loi sur la promotion économique

Charly Haenni, président, Bruno Boschung, Dominique Corminbœuf, Joe Genoud, Nadine Gobet, Pierre Mauron, Yves Menoud, Jean-Pierre Siggen, Laurent Thévoz.

Projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)

Jean-Louis Romanens, président, Markus Bapst, Louis Duc, Raoul Girard, Alex Glardon, Nadine Gobet, Emmanuelle Kaelin-Murith, Pierre-André Page, Stéphane Peiry, Erika Schnyder, Rudolf Vonlanthen.

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour des travaux de rénovation d'ouvrages d'art du réseau routier cantonal

Cet objet est attribué à la Commission des routes et cours d'eau.

Projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement des routes cantonales contre le bruit (2008–2011)

Cet objet est attribué à la Commission des routes et cours d'eau.

Projet de loi d'adaptation à la loi sur le Tribunal fédéral (accès au juge en matière de droit public)

Cet objet est attribué à la Commission de justice.

Assermentation

Assermentation des personnes élues en mai 2008.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Mesdames, Monsieur, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. Félicitations.

Résolution Antoinette Romanens/Nicolas Rime au nom du Groupe socialiste (investissement inacceptable du Groupe E dans le projet d'une centrale au charbon)¹

Prise en considération

Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE). Fort mécontent de la politique du Groupe E, le groupe socialiste tient à ce que ce Grand Conseil exprime son opinion sur la politique de l'entreprise.

Il est vrai que depuis la mue des EEF en 2005, le citoyen a été mué, lui, en client captif, il a de ce fait perdu un droit de regard sur l'entreprise qui appartient, cependant, majoritairement au canton.

Il y a six ans et sur le même sujet, nous aurions pu utiliser la voie de la motion ou du postulat, aujourd'hui nous n'avons plus que le choix de la résolution afin d'exprimer notre opinion de manière purement déclarative sur cet événement d'actualité et le voici pour rappel: En date du 9 mai, en fin de session consacrée aux comptes et aux rapports divers, à la veille d'un long week-end de Pentecôte, le Groupe E choisit le moment pour annoncer, par conférence de presse, qu'il allait investir 162 millions dans une centrale à charbon, sise au nord de l'Allemagne.

N'ayant plus à se prononcer sur le rapport d'activité du Groupe E, le Grand Conseil n'a plus l'opportunité de questionner cette entreprise, dont Fribourg reste pourtant actionnaire majoritaire. Il n'est bien sûr pas

informé sur l'état des projets, particulièrement des projets d'investissement.

Pourtant, rappelons-nous, durant la discussion sur le projet de loi sur le statut des EEF et de leur caisse de pension en septembre et octobre 2000, le Commissaire du gouvernement d'alors, Président du Conseil d'administration d'aujourd'hui, accusait les opposants aux changements de statut «d'angélisme économique», il affirmait aux sceptiques: «Le Conseil d'Etat d'émettre des lignes directrices pour dire quels objectifs l'Etat entend réaliser avec les EEF». M. Pittet insistait également sur son objectif de garder le pouvoir de décision dans le canton et vous pouvez vous référer à ses propos dans le bulletin du Grand Conseil du 20 septembre 2000, à la page 1284. Le même commissaire défendait la stratégie de transformation en S.A. en affirmant un peu plus tard qu'avec le maintien d'un statut de régie d'Etat et je le cite à nouveau: «Durant la période de libéralisation, on pourrait encore faire des bénéfices importants, simplement on ne pourra plus investir et on sera à la merci des grands groupes.»

Ainsi un peu plus de trois ans après le changement de statut, ledit Groupe E a effectivement le pouvoir et les moyens d'investir, mais que sont devenus ses objectifs?

Le canton, actionnaire majoritaire, n'est même pas en mesure de faire respecter les principes qu'il énonce comme prioritaires dans la loi sur l'énergie, votée également en 2000. Quelle faiblesse de sa représentation, de la représentation des intérêts du citoyen client captif au moment de prendre des décisions stratégiques. Quelle inconstance aussi! Nous n'admettons pas que le Conseil d'Etat, qui soutient d'une main la promotion économique afin d'attirer des investissements dans le canton, contribue à jeter de l'autre 162 millions dans un projet qui va à des fins contraires à celles de sa propre loi sur l'énergie, sabote tous les principes de développement durable qu'elle contient.

Difficile de croire que le Président du Conseil d'administration ignore cette loi, lui qui était Commissaire du gouvernement quand elle a été approuvée.

162 millions pour un projet calamiteux sur le plan de l'environnement, sis bien sûr dans le nord de l'Allemagne.

Est-ce ce type d'objectif que le Conseil d'Etat fixe avec le Groupe E?

A quoi sert un centre de décisions dans le canton quand cette compétence est si peu ou mal utilisée?

Plutôt que la recherche du profit immédiat par la production d'électricité à bas coûts, l'intérêt de la population du canton passe par une recherche d'autonomie maximale dans l'approvisionnement en l'énergie, dans l'investissement au sein de ses propres PME, dans le développement de technologies d'avenir, dans une priorité sans concession à l'usage des énergies renouvelables, cette résolution veut enjoindre au Conseil d'Etat de réaliser complètement les promesses de son programme de législature, en conséquence de faire interrompre ce projet d'investissement.

En tant qu'actionnaire majoritaire, il a au sein du Groupe E un réel pouvoir stratégique, il se doit d'exercer cette compétence conformément à la législation en vigueur, ce par ses deux représentants – M. Lässer, vice-président, et M. Vonlanthen, qui vient d'y

¹ Déposée le 18 juin 2008, BGC p. 872.

être nommé – et de le faire de concert avec nos collègues députés, membres de cet organe, M. Losey et M^{me} Schnyder, qui vient également d’y être nommée. C’est ainsi que nous vous recommandons de soutenir cette résolution!

Rime Nicolas (PS/SP, GR). Comme le précise la résolution que notre groupe a déposée, l’investissement de 162 millions prévu par le Groupe E dans une centrale à charbon est en contradiction totale avec le programme gouvernemental 2007–2011 du Conseil d’Etat, avec la loi cantonale sur l’énergie ainsi que les programmes de législature de tous les partis politiques représentés dans ce parlement.

Le peuple fribourgeois étant l’actionnaire majoritaire de cette entreprise, il est en droit d’attendre de ses dirigeants qu’ils montrent l’exemple par un comportement écologiquement responsable.

Dans son programme gouvernemental pour la législature en cours, le Conseil d’Etat a fait du développement durable l’objectif principal de son défi N° 4 «préservé notre cadre de vie».

Dans ce défi, il entend encourager les énergies renouvelables, notamment par la promotion de celles-ci, il précise également que le développement durable est une tâche des pouvoirs publics et de la population dans son ensemble, particulièrement par l’exemplarité des collectivités publiques.

Enfin, le Conseil d’Etat souhaite consolider le concept *high-tech in the green*, notamment par des actions de promotion ciblées, pour consolider l’image d’un canton dynamique, orienté vers de nouvelles technologies et partisan résolu du développement durable.

Le projet du Groupe E va à l’encontre de ces objectifs!

La loi sur l’énergie du 9 juin 2000, dans son art. 1, précise que dans la perspective du développement durable, il faut notamment viser à assurer une production et une distribution de l’énergie compatibles avec les impératifs de la protection de l’environnement. L’art. 5, qui prévoit les devoirs de l’Etat et des communes est formulé de la manière suivante: «Dans l’ensemble de leurs activités législatives, administratives et d’exploitation de leurs biens, l’Etat et les communes tiennent compte de la nécessité d’utiliser rationnellement l’énergie, d’en diversifier les sources d’approvisionnement et de favoriser l’utilisation des énergies renouvelables. Le Conseil d’Etat édicte des prescriptions d’exécution incitant l’Etat et les communes à une politique d’exemplarité en matière de conception énergétique, de consommation d’énergie et d’utilisation des énergies renouvelables.»

Dans notre canton, une telle centrale ne serait tout simplement pas légale selon l’art. 19, puisque la construction d’une telle installation productrice d’électricité alimentée aux énergies fossiles n’est tolérée que lorsqu’il s’agit d’une installation de secours et que l’installation n’est pas raccordée au réseau électrique.

Il nous paraît par conséquent inadmissible de réaliser un type de construction que nous n’avons pas voulu chez nous par notre législation aux dépens de nos voisins.

Dans le cadre du protocole de Kyoto, la Suisse s’est engagée à réduire la production de CO₂ au niveau de

1990 et ne pourrait donc pas réaliser cette centrale sur son territoire. Ce mode de production électrique est le pire d’un point de vue environnemental. Le groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, le GIEC préconise dans son rapport 2007 à l’intention des décideurs l’abandon pur et simple du charbon.

Encore une fois, le projet du Groupe E va à l’encontre des objectifs environnementaux planétaires.

Si le peuple fribourgeois a admis la transformation en S.A. des Entreprises Électriques Fribourgeoises, c’est qu’il a eu à ce moment la promesse que le canton resterait majoritaire et que ses intérêts et la responsabilité de l’entreprise face aux générations à venir seraient prises en considération.

L’Etat de Fribourg est représenté par huit membres au Conseil d’administration du Groupe E, dont quatre sont issus du groupe démocrate-chrétien, c’est pourquoi nous nous permettons de rappeler à celui-ci que dans son programme politique 2006–2011, vision Fribourg, il s’engage au maintien d’une haute qualité de vie pour les générations futures, notamment par un respect de la protection de l’environnement, en soutenant les mesures prises à titre de développement durable, comme l’application par exemple du protocole de Kyoto.

Avec ces considérations, nous vous demandons de soutenir notre résolution et ainsi la transmettre au Conseil d’Etat!

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Le groupe démocrate-chrétien n’a pas été surpris de cette résolution après la profusion d’articles qu’a publiés la presse autour de ce sujet.

Notre groupe, à l’instar d’autres d’ailleurs, a pris la peine de s’informer sur la question et a reçu, pas plus tard que mardi matin, une délégation de la direction du Groupe E pour se faire expliquer la situation et les raisons de ce projet.

L’avez-vous fait, chers collègues du groupe socialiste avant de vous lancer? Je trouve votre démarche très réductrice et surtout bien pauvre en solutions. L’on conteste un investissement, on ne connaît rien de la situation du marché et de son évolution.

S’agit-il d’une démarche populiste? J’en ai le sentiment!

S’agit-il simplement de manifester encore une fois sa mauvaise humeur contre la décision populaire qui a fait du Groupe E une société anonyme autonome de droit public? Les propos tenus par M^{me} Romanens tout à l’heure le confirment.

Je crois savoir que l’ensemble des partis politiques présents au Grand Conseil par la volonté du Conseil d’Etat sont représentés au sein du Conseil d’administration de cette entreprise et sont par ce biais en permanence informés sur cette entreprise et sur son avenir également.

Nous reconnaissons que cette société est conduite de manière dynamique et permet à notre canton de consolider, année après année, sa situation financière.

Le dynamisme de ses dirigeants veut que l’approvisionnement du canton en énergie soit planifié à long terme et de manière économique. Il s’agit là de leur mission première.

Je vous rappelle que la Suisse a perdu à partir de fin 2004, son autonomie énergétique et doit dès 2005 s'approvisionner à l'étranger.

Le Groupe E doit faire face aux mêmes problèmes, le déficit est d'environ 500 millions de kWh en 2008, il passera à 1,5 milliard en 2020. L'obligation du Groupe E, fixée par la loi, est d'assurer une production, une distribution de l'énergie économiques, compatibles avec des impératifs de la protection de l'environnement et ceci aux meilleurs coûts.

Vous avez le sentiment que ces conditions, notamment celles relatives à la protection de l'environnement ne sont pas respectées par ce projet. Vous semblez ignorer que le Groupe E a investi des sommes considérables dans des systèmes d'énergie renouvelable. A notre connaissance, un montant de quelques 345 millions, alors que le projet de centrale à charbon nécessite des moyens à hauteur de 162 millions pour la part du Groupe E.

Dans ce contexte, vous ne pouvez pas ignorer que la production d'énergie renouvelable reste pour l'instant pour le moins très difficile à densifier dans la mesure des besoins futurs du canton.

Le Groupe E souhaite également pouvoir construire une centrale à gaz à Cornaux et participer à un deuxième projet en Autriche.

Ils cherchent et trouvent des solutions qui sont le moins néfastes possible à l'environnement! Avec ces investissements-là, il y aura toujours vers 2015, et c'est demain, un déficit d'environ 1 milliard de kWh sur les 3 milliards qui seront consommés dans le canton.

Quelles solutions choisir pour respecter la teneur de la loi, alors que personne ne veut du nucléaire et que les centrales en fonctionnement devront être fermées à moyen terme.

Il y en a deux: participer à un projet ou s'approvisionner sur le marché mondial.

De notre avis, en s'approvisionnant sur le marché, on fait fi des deux conditions fixées par la loi en relation avec le caractère économique et la protection de l'environnement.

Il est reconnu que le coût de l'énergie prend l'ascenseur depuis quelques années, il est passé de 3,5 centimes le kWh en 2001 à 11,4 centimes en 2008 à la bourse internationale de l'énergie. Cette ascension va se poursuivre avec la raréfaction de l'énergie sur le marché.

De plus l'énergie achetée sera produite par des centrales, certainement à charbon, puisque 25% de l'énergie en Europe est produite par ces centrales à charbon.

Le Groupe E, n'aura absolument aucun contrôle sur ces centrales, car elles sont situées dans des pays peu scrupuleux quant à la protection de l'environnement.

Le groupe démocrate-chrétien est donc persuadé que le Groupe E a choisi la solution la moins dommageable pour garantir un approvisionnement énergétique économique et protégeant l'environnement.

Je le rappelle, il poursuit ses investissements dans les énergies renouvelables au travers de sa société Greenwatt SA.

La population de ces cantons lui sera très certainement reconnaissante d'avoir choisi cette indépendance, qui permettra un approvisionnement à des prix avantageux.

Aussi, je vous demande au nom du groupe démocrate-chrétien de rejeter cette résolution et j'invite ses auteurs à proposer des solutions constructives pour trouver de meilleurs moyens pour répondre aux besoins énergétiques du canton.

Haenni Charly (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical remercie le groupe socialiste de se soucier de cette importante question de l'approvisionnement énergétique. Notre groupe, dans le même souci, a consacré une heure mardi lors de sa séance de préparation, pour une présentation et un débat avec la participation de M. Virdis, directeur général du Groupe E et M. Salin, directeur du département «production d'énergie». Nous en sommes ressortis avec la conviction que notre sécurité énergétique, en particulier électrique, n'est pas assurée à court et moyen terme, c'est-à-dire dans 10 ou 15 ans. Dès lors, il faut trouver des solutions sûres, écologiquement acceptables et permettant de combler ce trou énergétique à venir. Bien sûr qu'il serait mieux d'investir en Suisse pour garantir la sécurité de l'approvisionnement, mais il faut bien admettre qu'il devient illusoire de vouloir développer de gros moyens de production d'électricité en Suisse, donc d'augmenter son autoproduction. De même, nos centrales atomiques sont parmi les plus vieilles d'Europe et arrivent en bout de course et malheureusement la consommation augmente chaque année. Avec seulement un tiers d'auto-production sur sa zone de desserte et en participation en Suisse, le Groupe E se retrouve dans une situation où les 2/3 de son approvisionnement, soit environ neuf fois la production du lac de la Gruyère, sont couverts par des achats à court et moyen terme sur la bourse européenne. Ces achats ne sont disponibles que deux ans à l'avance et sans aucune garantie.

Alors qu'en est-il du charbon? Parmi les énergies primaires, le charbon dispose de grandes réserves mondiales. La résolution du parti socialiste mentionne que le Groupe E a fait un choix inacceptable car il s'agit du mode de production électrique le plus dommageable pour l'environnement. Il faut oublier l'ancienne image des vieilles centrales thermiques de charbon des années 50. Les nouvelles centrales ont des rendements énergétiques largement supérieurs et les émissions de fumée toxique et de poussières fines sont considérablement diminuées par l'introduction de systèmes performants et onéreux.

En ce qui concerne le CO₂, tous les projets de constructions des centrales en Europe sont soumis au protocole de Kyoto avec l'obligation de compenser le CO₂ produit par la centrale. D'ailleurs, malgré le développement constant du nombre de centrales à charbon, en Allemagne 26 projets actuellement en cours, projets soutenus aussi par les socialistes allemands; l'Allemagne a réduit ses émissions de CO₂. Aujourd'hui le projet de participation dans la centrale de Brunsbüttel dans le nord de l'Allemagne est un complément nécessaire. Nous aussi, libéraux-radicaux, nous souhaitons un développement des énergies renouvelables plutôt que le charbon. Pourtant la réalité nous fait constater que les énergies renouvelables à elles seules ne peuvent pas suffire à assurer la sécurité de l'approvisionnement. Elles constituent un apport énergétique certes

indispensable mais seulement complémentaire pour l'instant.

Le Groupe E n'est d'ailleurs pas en reste dans ce domaine. Il a développé des projets exclusivement basés sur les énergies renouvelables que sont l'eau, le vent, le soleil et la biomasse. Avec son projet d'électrolyseur et de stockage d'électricité au moyen d'hydrogène, en partenariat avec le groupe Swatch avec son projet de centrale à gaz sur le site de Cornaux, le Groupe E recherche sans cesse de nouvelles sources d'approvisionnement et participe ainsi au progrès technologique en Suisse. Il faut relever qu'avec ou sans la participation du Groupe E, la centrale de Brunstüttel sera construite. Si le Groupe E renonce à sa part, cette énergie sera tout de même mise à disposition sur la bourse européenne avec ses effets sur l'environnement.

La politique énergétique doit faire fi des dogmatismes. Elle nécessite d'abord, et là je crois que nous sommes tous d'accord, des économies d'énergie puis des investissements massifs dans la recherche et enfin l'utilisation mesurée du pétrole en privilégiant les secteurs où il est indispensable. Mais cette politique requiert aussi en contrepartie de diversifier les sources d'approvisionnement. La résolution parle dans sa conclusion des intérêts à long terme de la population fribourgeoise. Or, quels sont ces intérêts? Que veut le peuple fribourgeois? D'abord il veut être alimenté en électricité et ensuite il veut que l'on produise une énergie la plus propre possible. Les formations de gauche sont contre les centrales à charbon et les nucléaires aussi. Que faire alors? Remettre en service les centrales au fil de l'eau? Je ne suis pas certain que les milieux écologiques y soient favorables. Je ne suis pas certain non plus que ce slogan soit utile pour la promotion économique de notre canton.

Dernière remarque, nous avons voulu la transformation des EEF en une société anonyme de droit privé. Or, une société anonyme dispose d'un conseil d'administration régi par la loi sur les SA. C'est pour cela que nous avons nommé les administrateurs; dès lors se pose un problème de compétence. Comment le Grand Conseil peut-il demander au Conseil d'Etat de faire interrompre un projet d'investissement? Pour notre part, nous faisons confiance aux administrateurs; et aux choix qu'ils prennent. Il faut relever que toutes les tendances politiques sont représentées au sein du Conseil d'administration, y compris le PS.

C'est avec ces remarques que je vous invite à refuser cette résolution.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). On se réfère à l'art. 19 de la loi sur l'énergie. Je dirais qu'on peut le lire comme on veut, à mon avis il n'y pas contradiction par rapport à ce que veut faire le Groupe E. Personnellement, je jugerais cette initiative, cette résolution comme étant quelque chose de dangereux voire même d'irresponsable. Mesdames et Messieurs, qui dans cette salle prendra la responsabilité le jour où l'on n'aura plus suffisamment d'électricité? Qui sera pris en premier quand on n'en aura pas assez? Par contre, je dirais que la résolution a le mérite de faire en sorte que l'on puisse discuter une fois de plus de cette problématique de l'énergie et ceci a été dit par Charly Haenni et je crois que tout le monde est d'accord sur le fait qu'il

faut aller dans le sens des énergies renouvelables. J'y reviendrai après parce que c'est devenu un petit peu mon deuxième métier.

Pour ce qui concerne le bilan, là aussi une allusion a été faite au fait que M. Viridis est à disposition pour venir présenter les possibilités pour l'avenir. Je crois que c'est suffisamment clair. Ce que nous devons faire aussi, c'est économiser et à ce sujet je dirais que l'on peut éteindre toutes les deuxièmes lampes ici dedans, je pense qu'on sera encore suffisamment illuminés pour pouvoir discuter.

Mais pour en revenir aux énergies renouvelables, il y a différentes possibilités. La chose dont nous n'avons pas discuté et qui n'a pas été relevée est la question de la biomasse. Mais vous savez tous qu'il y a 2-3 ans en arrière, on avait beaucoup d'espoir dans la biomasse, mais aujourd'hui on fait déjà un point d'interrogation parce qu'il manque des denrées alimentaires à travers le monde et on dit que l'on n'est plus d'accord de mettre des surfaces agricoles à disposition pour produire de l'énergie. Alors j'avoue bien, premièrement le devoir de l'agriculture est de produire des denrées alimentaires alors ce volet n'existe plus. Il y a le soleil pour autant qu'il brille, ces jours c'est bon, mais vous savez que la production solaire, c'est-à-dire photovoltaïque, coûte entre 60 et 90 centimes par kWh. Vous savez que la Confédération a mis en place dès le 1^{er} mai cette année des structures où vous pouvez chacun vous inscrire pour produire du photovoltaïque. Je pense que le Conseil d'Etat pour éclaircir a laissé faire une étude par une personnalité fribourgeoise qui est très connue au niveau suisse. Il s'agit de M. Novak, qui habite à Ste-Ourse et qui a fait une étude. Quelles seraient les possibilités au niveau du canton de Fribourg pour produire de l'énergie solaire? Alors ce n'est pas vrai que les énergies renouvelables ne valent rien. J'étais étonné de voir et de lire que si on mettait sur tous les toits fribourgeois qui sont bien exposés, bien sûr pas dans le nord, plutôt est et sud, du photovoltaïque là-dessus, on pourrait produire 30% de l'énergie fribourgeoise. Alors ce n'est pas rien, c'est énorme. Mais par contre, imaginez-vous, qui veut produire ces cellules de photovoltaïque d'un jour à l'autre? Exclu! Les montants qu'il faudrait investir seraient des milliards et des milliards avec des conséquences énormes. Là je vous rappellerais quand même, on est tous d'accord, que les énergies renouvelables à l'avenir coûteront beaucoup plus cher. Il faut peut-être aussi dire que le Groupe E a créé une nouvelle organisation qui s'appelle GREENWATT, qui veut mettre non pas 160 millions mais 350 millions à disposition pour les énergies renouvelables. Nous savons tous que jusqu'à ce que ces énergies soient au point au niveau technologique, il faut trouver d'autres solutions. Je dirais que ce que veut faire le Groupe E est une solution intermédiaire. Maintenant Mesdames et Messieurs, vous avez certainement déjà entendu parler du courant Jade que vend le Groupe E. C'est un courant qui coûte plus cher, personnellement je me suis abonné, mais je vous demande ou je vous prie, combien de personnes là-dedans sont prêtes à payer plus cher? Car si on parle de l'énergie renouvelable, c'est une question de prix. Ça, c'est net et clair.

Alors je vous prie d'être conséquents et de dire dans un premier temps oui pour cette nouvelle possibilité de production d'énergie sur la base de charbon et de refuser la résolution.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Permettez-moi quelques mots en allemand avant de répondre peut-être à M. Romanens dans sa langue.

Wir waren sehr erstaunt über diese Investition der Gruppe E in den Kohlestrom. Wenn der Atomstrom die gefährlichste aller Stromarten ist, dann ist der Kohlestrom sicher mit grossem Abstand die dreckigste. Mit dieser Investition hat die Gruppe E allen «Goodwill» zerstört, den sie sich mit den Investitionen in die ökologische Stromproduktion «Courant jade – Jadestrom» in den letzten Jahren geschaffen hat.

Die Unterstützungsgruppe «Ami(e)s de LaRevueDurable» hat innert weniger als zwei Wochen 1200 Unterschriften gesammelt. Die Leute sprechen auf ihrer Internetseite ihr sehr grosses Unverständnis darüber aus, wie man es im Jahre 2008 wagen kann, in eine Stromform zu investieren, die schon im 19. Jahrhundert einige Probleme bereitete. Es ist wirklich schade, dass damit die gesamte Anstrengung der Gruppe E, sich etwas ökologischer zu gebärden, als winziges Feigenblatt entlarvt wird, das eine Politik verdecken will, die einen Rückschritt bedeutet, wie wir ihn uns nicht vorstellen können. Es ist wirklich schade, dass die Gruppe E nicht die Ehrlichkeit hat, eine Debatte in Freiburg – im Produktionsgebiet selber – darüber zu führen, in welche Stromart man heute noch investieren kann.

Je me permets de répondre à M. Romanens car il a parlé du marché d'électricité et comme d'habitude, il sort l'argument le plus facile en disant que de toute façon, vous ne comprenez rien au marché de l'électricité.

Là vous dites une vérité. C'est vrai qu'il s'agit plutôt du marché de l'électricité pour le Groupe E et pas tellement de l'approvisionnement de la population. C'est là le sens profond de l'investissement dans cette centrale de Brunsbüttel. D'ailleurs le Groupe E n'hésite pas à opérer avec des chiffres en partie faux, en partie quand même un peu trompeurs. Il dit que ces centrales ont réduit l'émission de CO₂ de 1 000 g/kWh à 700 g/kWh. D'abord ce n'est pas 700 grammes mais 835 au moins, si on tient compte du coût en CO₂ de l'extraction et du transport du charbon. Ceci doit aussi être comptabilisé. On est à 853 grammes de CO₂ par kWh produit. Qu'est-ce que cela veut dire? C'est le double de ce qui est émis aujourd'hui par la moyenne de la production d'électricité en Europe qui est déjà très polluante. Et c'est plus de dix fois plus que les autres sortes d'énergie, en parlant bien sûr des énergies renouvelables qui n'en émettent pratiquement pas.

Le Groupe E nous reproche tout le temps, la droite ici aussi et le département du service de l'énergie un peu moins car ils essaient de trouver des solutions, de ne proposer aucune solution. C'est entièrement faux. Moi, je travaille pour une société qui s'appelle «Agence pour l'efficacité énergétique». En Suisse, nous travaillons avec beaucoup de producteurs et des centrales électriques différentes. Et croyez-moi, il y a rarement une société comme le Groupe E qui n'a pratiquement

rien fait dans ce domaine dans les 10 dernières années. On peut réduire avec la technique actuelle et sans se priver d'aucun confort la consommation en électricité de 33%, sans aucune perte de confort. Vous avez des centrales électriques qui alimentent à fond avec lesquelles on peut favoriser ces solutions d'électricité, par exemple donner un rabais sur les machines les plus performantes et les plus efficaces. Si vous allez dans le magasin du Groupe E, il manque un peu de savoir-faire pour conseiller la clientèle. Souvent, on ne trouve pas la réponse adéquate aux questions. Il manque également les moyens du Groupe E et aussi de l'Etat pour soutenir ces solutions. Vous avez des fonds comme ça à Zurich et à Berne.

En ce qui concerne la production des renouvelables, vous avez des fonds dans le canton de Bâle-Ville, à Genève, dans la ville de Lausanne, dans certaines centrales en Valais. Le système du canton des Grisons n'avait pas besoin de 162 millions d'investissements pour renforcer la production en photovoltaïque. En effet, c'est une centrale électrique qui va simplement trouver des paysans, qui louent leurs toits et qui y mettent du photovoltaïque en grande surface.

Je demande pour conclure que le Groupe E renonce à cet investissement et qu'il investisse la même somme dans des formes d'énergie renouvelables, par exemple dans la production d'éoliennes en Norvège et dans la production indigène d'électricité. J'ai donné des exemples de ce que l'on pourrait faire et je vais les transmettre au groupe de travail en question. Il s'agit de propositions très concrètes pour comprendre comment éviter des investissements de ce genre.

Merci de soutenir la résolution.

Siggen Jean-Pierre (*PDC/CVP, FV*). Notre économie technique et développée doit pouvoir disposer d'un approvisionnement assuré en électricité.

Vous le savez, notre consommation nationale en électricité augmente constamment, l'industrie et les PME sont parmi le groupe de consommateurs le plus important.

Or, depuis 2005, notre pays importe l'électricité et n'en produit plus suffisamment et la situation va en s'aggravant, avec une pénurie d'électricité due notamment à la désaffectation probable des premières centrales nucléaires dès 2020. La diminution de l'offre, au niveau européen notamment, sera générale, augmentera le prix et bien entendu empêchera la Suisse de renouveler les mandats et les contrats d'approvisionnement que nous avons notamment avec la France. Face à ce contexte général, en lisant la résolution et la justification de celle-ci, je suis frappé de constater l'absence totale, me semble-t-il, de prise de conscience du défi qui nous attend, on n'y trouve pas un seul mot sur les perspectives d'approvisionnement de notre pays en électricité. Pire, on se berce d'illusions en croyant et en faisant croire que les énergies renouvelables, nécessaires- et les économies d'énergie suffiront à compenser le manque. C'est oublier les besoins des entreprises, qui, tout en faisant constamment des efforts de rationalisation et d'économie d'énergie, ne peuvent éviter une augmentation de la consommation, liée bien entendu à la mécanisation et à l'informatisation de la production.

Aujourd'hui déjà, les deux tiers de l'énergie achetée par le Groupe E proviennent du mix européen et en particulier de l'Allemagne, puisque c'est avec elle que nous avons le plus de connexions.

Aujourd'hui déjà, nous ne pouvons vérifier l'origine de l'électricité achetée. Le Groupe E achète ainsi sur le marché européen environ 17% de son approvisionnement, issus de centrales à charbon. Si nous voulons être assurés de notre approvisionnement et de notre autonomie, il est indispensable de ne plus seulement acheter au cours du marché boursier dont on connaît les dangers, mais véritablement d'être partenaire de la source même de production.

C'est la raison pour laquelle, je m'oppose à cette résolution et je vous invite, permettez de le dire, au nom de l'économie, à en faire de même.

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). Gleich vorweg: Kohlekraft ist mir persönlich auch unsympathisch. Ich würde Investitionen in Solar-, Wind- und Nuklearstrom bevorzugen. Dies vor allem aus klimapolitischen Überlegungen.

Ich werde aber der folgenden Resolution aus den drei nachfolgenden Gründen nicht zustimmen:

1. Die Stromlücke kommt, und zwar wegen dem Verhalten der Konsumenten. Sie werden es nie schaffen, die Leute umzuerziehen und alle möglichen Sparmassnahmen ideal umzusetzen. Der Strombedarf steigt aber auch wegen der Klimapolitik. Mehr öffentlicher Verkehr, der Umstieg auf Wärmepumpen usw. brauchen nun mal mehr Strom. Weiter wird der Tertiärsektor nach viel mehr Strom nachfragen. Er steigt in unserem Land überproportional. Nur eine Nachfragedrosselung kann neue Kraftwerke verhindern und da bleibe ich, wie gesagt, skeptisch. In dieser Situation nimmt die Groupe E den Versorgungsauftrag offensichtlich sehr ernst und investiert in alternative Energieerzeugungen, muss aber vielleicht auch auf traditionelle fossile Energieträger setzen, um diese Lücke füllen zu können.

2. Die Freiburger Wirtschaft und die Bürger dieses Kantons sind auf einen verlässlichen, moderat steigenden Strompreis angewiesen. Dies erreicht die Groupe E am besten durch direkte Beteiligungen an Kraftwerken. So kann sie nämlich den Preis beim Endabnehmer beeinflussen. Wenn sie allein auf den Spotmarkt angewiesen ist, ist sie den konkurrierenden Anbietern ausgeliefert.

3. Die Resolution enthält offensichtlich Fehler und ist auch, meiner Ansicht nach, das falsche Instrument. Es wird behauptet, dass ein Kraftwerk mit fossilen Energieträgern im Kanton Freiburg nicht gebaut werden könnte. Ich lese den Artikel 19 des Energiegesetzes anders: Es ist nämlich nur die Rede davon, dass die Abwärme genutzt werden muss, und zwar zu einem überwiegenden Teil, und dann wäre ein solches Kraftwerk meiner Ansicht nach bewilligungsfähig. Zudem wird das Kraftwerk, in das investiert wird, nicht irgendwo gebaut, sondern in Deutschland, und da wissen wir, dass vor allem im Bereich der Umweltstandards Sorge getragen wird. Ich bevorzuge, dass in ein Kraftwerk direktinvestiert wird, dass sich in einem Staat befindet, bei dem ich weiss, dass Partikelemissionen und

Stickoxidemissionen kontrolliert werden, sonst beziehen wir den Strom aus osteuropäischen Ländern und vielleicht noch von weiter her, wo wir überhaupt nicht mehr wissen, was geschieht.

Schliesslich wäre ich daran interessiert, was die Initianten der Resolution als Alternative für die Schliessung der Stromlücke kurzfristig für ein Angebot machen können? Wo sollen wir den Strom hernehmen, wenn wir schlussendlich in diese Lücke hineinwandern?

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Ce qu'il faut savoir, c'est que la population locale où va s'implanter cette centrale à charbon est contre cette implantation. C'est une région d'Allemagne qui a fait d'énormes efforts au niveau de l'énergie renouvelable, des efforts principalement sur le solaire et l'éolien.

Le parti démocrate-chrétien et le groupe libéral-radical ont entendu la direction du Groupe E, vous n'avez écouté qu'une partie en cause! Pourquoi n'avez-vous pas auditionné le mouvement populaire sur place qui combat cette implantation? Seuls les coûts comptent dans cette affaire! Au prix d'aujourd'hui concernant surtout le rapport au pétrole. Or, ces coûts vont encore prendre l'ascenseur et très rapidement, les 90 centimes par kWh dont on parlait tout à l'heure seront atteints à cette vitesse-là.

A l'heure actuelle, ce parlement, eh bien, il est beau paroleur! Qu'avons-nous fait lors du budget 2008? Nous avons simplement abandonné les subventions au photovoltaïque dans ce parlement, ce qui était complètement contraire au programme gouvernemental ainsi qu'à chaque programme des partis gouvernementaux. Nous voulons déplacer les problèmes environnementaux à l'étranger, cela n'est pas un acte responsable! Les solutions intermédiaires sont proposées, contrairement aux propos tenus par notre collègue Romanens, comme par exemple les centrales à gaz, malheureusement bien sûr pour l'économie, un kWh produit au gaz est 3 centimes plus cher, que produit au charbon.

Il y a aussi d'autres domaines où l'on peut agir! Sur l'économie d'énergie, par exemple. Pour ces différentes raisons, je vous demande d'accepter cette résolution.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je me permets pour ma part – je serai très bref – de faire une simple considération! Nous sommes en plein été, le soleil brille de tous ses feux, n'y aurait-t-il pas lieu pour nous de donner un exemple de toute première force, une trentaine de lampes pour éclairer cette salle, n'est-ce pas une super-manière de militer pour ces nouvelles centrales nucléaires ou à charbon, je pense que nous devrions y réfléchir!

Fürst René (PS/SP, LA). Ich kann die Stellungnahmen der bürgerlichen Sprecher verstehen. Wir haben ein Unternehmen, die Groupe E. Ziel des Unternehmens ist es, Gewinn zu erwirtschaften und sicher nicht, Anstrengungen zu starten, welche die Reduktion des Energieverbrauches, das heisst, eine Schmälerung des Gewinnes zur Folge haben.

Der vorgeschlagene Investitionsbetrag und die Art und Weise des Vorgehens geben mir den Eindruck einer

Verzweiflungstat. Die fossile Energie geht zu Ende, ob wir dies wollen oder nicht. Die Verantwortlichen haben nun, mangels Alternativen, nach einem Strohalm gegriffen und dabei erneut ihre Aufgaben zur echten Sicherung der Versorgung unserer Bevölkerung vernachlässigt. Wenn in zehn Jahren die Effektivität der Fotovoltaik-Anlagen und neuer Technologien, wie zum Beispiel der Lampen, höher ist, dann wird die erneuerbare Energie an Wichtigkeit gewinnen. Heute haben wir die Situation, dass die Produktionsfirmen mit der Produktion, mit dem Bedarf nicht Schritt halten können. Groupe E muss meines Erachtens zeigen, dass sie die Zeichen der Zeit erkannt hat und ihre Hausaufgaben machen will – bisher hat sie das nicht gemacht.

Wenn wir fortfahren, Strom zu importieren, benötigen wir immer neue Hochspannungsleitungen, die niemand auf seinem Territorium haben will. Von «Hightech in the Green» ist bei Groupe E nichts zu sehen. Deshalb bin ich froh, dass mit der Ernennung von Staatsrat Vonlanthen endlich in dieser Sache vorwärts gemacht wird. Er kennt sich in dieser Thematik aus.

Ich lade Sie ein, diese Resolution zu unterstützen.

Fasel Josef (PDC/CVP, SE). Ich erlaube mir, eine Korrektur bezüglich der Intervention von Herrn Fürst anzubringen: Ziel der Groupe E ist es nicht, Gewinn zu erwirtschaften und das ist genau das Problem der Resolution. Ziel der Groupe E ist es, im Jahr X den Kanton Freiburg mit Strom zu versorgen und das ist in Gefahr und das ist das primäre Ziel.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens tout de même à préciser au Grand Conseil, que je suis membre du Conseil d'administration du Groupe E et que cet élément doit être porté à connaissance des membres de ce plénum, selon l'art. 55 et 56 al. 3, par rapport à la loi du Grand Conseil.

Ceci étant, je peux maintenant intervenir dans ce dossier comme député, représentant du groupe parlementaire de l'Union démocratique du centre Fribourg.

Comment qualifier cette résolution? Plusieurs qualificatifs me sont venus à l'esprit: populisme, inconscience, irréalisme, carences d'information. Je crois qu'ils ont tous un dénominateur commun, soit la méconnaissance du dossier et de son impact réel, notamment dans l'environnement économique et électrique que la Suisse vit maintenant.

Depuis plusieurs années, la Suisse est un importateur net de kWh par année, soit un manque de 6,4 milliards de ces kWh. Le Groupe E n'échappe pas à la règle, nous produisons le tiers seulement de ce que nous commercialisons.

La problématique de la consommation électrique devient de plus en plus difficile à résoudre! Certes, la société idéale à 2000 watts est un projet louable, mais difficile à réaliser dans le contexte de la consommation électrique que nous pratiquons aujourd'hui et cela concerne autant les ménages que les services et l'industrie. Ce manque de fourniture programmé d'électricité, est provoqué d'une part aussi par la fermeture programmée des centrales nucléaires en Suisse – qui fournissent plus de 40% de la consommation actuelle –

ce qui provoque un déséquilibre flagrant sur le marché spot de l'énergie électrique. En 2007, le Groupe E a acheté 20% sur ce marché volatile de la bourse électrique. En 2004, le prix de base était fixé à 4,4 centimes le kWh, il est monté en janvier 2008 à 11,4, à terme ce prix est fixé pour 2013 à plus de 13 centimes le kWh, ceci a mené la direction du Groupe E, le Conseil d'administration à revoir complètement son approvisionnement.

Grâce à la clairvoyance de la direction, nous avons pu acquérir une part de 50% dans la construction et l'exploitation d'une centrale à gaz à cycle combiné de 400 MWh en Autriche. De plus, nous avons eu l'opportunité de prendre une participation dans ce projet de Brunsbüttel, qui permettra de garantir à terme le 80% de notre commercialisation, ceci afin de permettre de répondre à la loi cantonale sur l'énergie qui donne une mission au Groupe E de garantir l'approvisionnement à ses clients finaux.

Je tiens aussi à focaliser l'attention de cette assemblée sur la problématique de la congestion qui a été relevée dans la résolution, de la congestion du réseau transfrontalier! Aujourd'hui, ceci est une véritable difficulté, nous achetons du courant sur la bourse pour une date déterminée, à une heure déterminée, dans une période souvent où la consommation est importante sur l'ensemble du territoire européen. Au moment où tous ces contrats sont signés, tous ces paramètres doivent être respectés, ce qui provoque justement ces congestions.

Avec une prise de participation dans la production de Brunsbüttel notamment, Groupe E échappe à toutes ces contraintes. Comment? En effet, en période de congestion du réseau transfrontalier où des taxes supplémentaires sont encore prélevées, Groupe E peut choisir librement de commercialiser ce courant sur place, de mettre en œuvre nos ouvrages hydroélectriques locaux et choisir des fenêtres où la disponibilité des autoroutes de l'électricité est la meilleure pour amener sur notre territoire cette production par compensation de ce qui a été commercialisé localement près des sites de production. De ce fait, toute la problématique actuelle de l'engorgement du transport de cette énergie est fortement atténuée, un avantage indéniable et indispensable pour éviter des coupures de fourniture électrique.

Pour terminer, je tiens à vous rappeler que la Suisse est un élève encore très modèle dans les émissions de CO₂, 12 grammes par kWh fourni et avec la production de trois centrales à cycles combinés complémentaires, la Suisse produirait des émissions de CO₂ à hauteur de 48 grammes par kWh, soit nettement en dessous de la moyenne européenne et je ne parle pas de la moyenne mondiale! Je ne vais pas répéter non plus tous les éléments mentionnés par mes collègues concernant l'effort important et louable que le Groupe E fournit pour promouvoir la production d'énergie à partir de nouvelles énergies renouvelables, si ce n'est que le Groupe E est un leader en la matière avec des visions fortes et réalistes.

Je tiens à répondre tout de même à M^{me} Romanens!

[Le Président prend la parole et demande à M. Losey de conclure.] ... la transformation de la régie d'Etat EEF en société anonyme, cela s'est fait dans un contexte

de l'époque et entre 2000 et 2008, l'environnement économique et électrique a fortement changé, et on reprocherait à la direction et au Conseil d'administration du Groupe E de ne pas s'adapter à cet environnement, si l'on a pas pris les participations qu'on prend aujourd'hui. Finalement, pour M^{me} Mutter, j'apprécie la personnalité politique, par contre, j'ai beaucoup plus de problèmes avec les visions politiques, il y a eu ces mêmes remarques vis-à-vis du Groupe E dans le cadre d'un *hearing* sur l'énergie, des informations précises et complètes ont été fournies vis-à-vis des propos qui étaient complètement faux, vis-à-vis du Groupe E et là, je ne comprends pas son intervention et son attaque vis-à-vis de cette société.

Pour terminer, je vous demanderais de refuser cette résolution et de faire comme mes collègues, de refuser purement et simplement cette résolution!

Berset Solange (PS/SP, SC). Le lobby du marché de l'électricité et de l'économie est le plus fort.

Malheureusement, il est plus fort que la simple volonté d'un parlement, de transmettre une résolution au Conseil d'Etat afin que le Groupe E investisse plutôt dans les énergies renouvelables, que des millions dans une centrale à charbon, qui pollue à l'extrême, mais surtout qui pollue à l'étranger.

Je pense qu'à l'heure de la prise de conscience générale écologique, nous ne pouvons et ne devons pas fermer les yeux!

Le peuple fribourgeois attend certes qu'il soit fourni en énergie électrique, mais il veut aussi que des actions pour cette énergie proviennent de source moins polluante pour l'environnement.

Nous ne sommes pas contre les diversifications de la recherche pour produire de l'électricité, mais par contre, la proportion investie dans les énergies renouvelables est beaucoup trop faible et puis il n'y a pas de petites économies. On dit aussi, que le marché en sera en perte pour je ne sais plus combien de % de prise en charge d'électricité.

Mon collègue vient de dire que si l'on mettait des photovoltaïques sur toutes les surfaces possibles on aurait 30% et je pose la question: est-ce que le Groupe E a revu ou réétudié les normes qu'il donne depuis des années, lors d'installation de nouveaux quartiers, de nouvelles routes ou d'autres choses? Est-ce qu'il les a revus à la baisse? Est-ce que le Groupe E, dans les offres qu'il fait de manière systématique, qu'il fait pour installer de nouvelles installations, propose des lampes économiques ou autres?

Eh bien, je crois sincèrement que cela ne se fait pas systématiquement. Donc j'attends aussi par rapport à cela, que le Groupe E s'investisse et que la population fribourgeoise puisse voir que le Groupe E, vraiment, va aussi dans ce sens-là.

Et puis les millions investis dans cette nouvelle centrale à charbon financeraient combien d'installations solaires? J'aimerais bien le savoir!

Je termine en regrettant encore une fois que seul le lobby du marché de l'électricité soit entendu ici dans ce parlement, j'attendais qu'il y ait la volonté d'aller vraiment dans la voie de l'énergie renouvelable et de la protection de notre cadre de vie.

Je vous demanderai d'accepter cette résolution pour que le Conseil d'Etat prenne conscience de notre volonté, où tout au moins de vous abstenir!

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Les auteurs de la résolution m'interpellent directement et je me permets donc de brièvement prendre position par rapport à cette problématique!

1) Aujourd'hui, les Fribourgeoises et les Fribourgeois consomment 17% d'électricité produite par des centrales à charbon. Appliqué aux débats du Grand Conseil de ce matin, qui durent de huit heures trente à midi, cela veut dire que le courant devrait être coupé pendant 36 minutes, si l'on voudrait éviter la consommation d'électricité produite par des centrales à charbon. Le charbon est donc une réalité déjà aujourd'hui! Si le Groupe E envisage de prendre une participation à la nouvelle centrale à charbon de Brunsbüttel, c'est plutôt un acte de transparence, d'ailleurs vous avez pu lire dans la presse de mardi passé que les forces motrices bernoises ont décidé de faire une action analogue. Pour mémoire, la production mondiale d'énergie électrique se base pour 40% sur des centrales à charbon – en Allemagne, la proportion du charbon est même de 49%.

2) Le Groupe E n'a pas encore décidé définitivement, il a pris une option pour participation à cette nouvelle centrale au charbon à Brunsbüttel, les jeux ne sont donc pas encore faits. Je constate que le Groupe E n'est pas opposé au dialogue, j'aimerais féliciter d'ailleurs la direction du Groupe E de son approche positive et de sa volonté de communiquer, d'informer ouvertement.

Und Frau Grossrätin Mutter: Es ist meines Erachtens falsch zu sagen, die Gruppe E sei nicht zur Debatte bereit, im Gegenteil. Im Hinblick auf die Entwicklung der zukünftigen Strategie im Bereich Energiepolitik des Kantons Freiburg ist auch die Gruppe E bereit, sich daran aktiv zu beteiligen und ich glaube, der heutige Morgen zeigt ja auch, wie wichtig diese Diskussion ist.

3) Les auteurs du projet de résolution interpellent le Conseil d'Etat et nomment un administrateur, concrètement Vonlanthen, de tenir l'engagement et d'assumer la responsabilité en tant qu'actionnaire majoritaire, c'est-à-dire de stopper cet investissement.

Faut-il vraiment renoncer à cette participation ? Il est évident que les responsables sont appelés à faire une pesée des intérêts. La question d'une participation à une centrale au charbon, qui est une grosse productrice de CO₂, se pose vraiment sous l'aspect du réchauffement climatique. Mais il faut être conscient du fait que nous ne pouvons pas renoncer aujourd'hui au recours à des sources énergétiques fossiles, même si le canton veut pousser les nouvelles énergies renouvelables et envisage des mesures d'économie, la «Stromlücke» ne peut être évitée que si l'on cherche des sources énergétiques existantes.

Actuellement la proportion de production électrique dans le canton de Fribourg se situe à un tiers de l'énergie consommée. Vu la croissance démographique très poussée dans notre canton et le développement écono-

mique réjouissant, la croissance de la consommation d'énergie électrique est de 2% par année, 2%. L'intention du Groupe E de s'engager à Brunsbüttel est donc guidée par le souci de pouvoir tenir son obligation légale d'approvisionnement en électricité.

Les administrateurs ne peuvent donc pas prendre à la légère la question de l'approvisionnement et d'ailleurs, M. le Député Rime, le développement durable doit pouvoir prendre en considération les trois piliers, c'est-à-dire, le pilier écologique bien évidemment, social, mais aussi le pilier économique.

En résumé, je vous propose de refuser le projet de résolution qui vous est soumis, il n'est pas judicieux de vouloir contraindre les administrateurs de refuser de manière catégorique cette participation à la centrale de charbon de Brunsbüttel. Le Conseil d'administration de cette S.A. de droit privé doit faire une analyse approfondie et une pesée des intérêts avant de prendre une décision définitive et je suis convaincu qu'il prendra une décision judicieuse.

– Au vote, la prise en considération de cette résolution est refusée par 57 voix contre 31. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganoz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 31.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Baudou (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 57.*

Se sont abstenus:

Chassot (SC, ACG/MLB), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP). *Total: 5.*

**Projet de décret N° 66
concernant l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé» (votation populaire)**

et

**Projet de loi N° 66
modifiant la loi du 16 novembre 1999 sur la santé
(protection contre la fumée passive)**

et

**Projet de loi N° 66
modifiant la loi du 25 septembre 1997 sur l'exercice du commerce (vente de tabac)¹**

Rapporteur: **Daniel de Roche** (ACG/MLB, LA).

Rapporteur de minorité: **René Thomet** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Entrée en matière: suite et fin

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Heute entscheiden wir über den Schutz der Bevölkerung vor dem Passivrauchen. Es geht um die Gesundheit – das höchste Gut, das wir Menschen haben.

Das Mitte-Links-Bündnis ist grossmehrheitlich der Meinung, dass der heute zur Debatte stehende Vorschlag des Staatsrates – das Dekret und das Gesetz – abzulehnen und dafür die Initiative zu unterstützen ist. Folgende Gründe gaben den Ausschlag für ein Ja zur Initiative und damit zu einem totalen Rauchverbot in allen geschlossenen öffentlichen Räumen:

1. Rauchen ist das grösste Krebsrisiko: Heute sind 30% bis 40% der stationären Patienten in der inneren Medizin des Spitals Tavers, dem Kantonsspital, Krebspatienten. Täglich erhalten drei bis vier Personen in unserem Kanton die Diagnose Krebs. Das sind pro Jahr 1200 neue Krebskranke. Dabei stellt das Rauchen nach wie vor das grösste Risiko für eine Krebserkrankung dar – vor Alkohol und Belastung durch verschiedene chemische Substanzen. Diese Zahlen und Feststellungen kann Ihnen Daniel Betticher, Chefarzt für Onkologie/Hämatologie am Kantonsspital, bestätigen.
2. Kostenfolgen: Insgesamt werden die sozialen Kosten des Tabakkonsums in der Schweiz auf 10.7 Milliarden Franken jährlich geschätzt.
3. Die individuelle Freiheit: Sie ist hochzuhalten und wir unterstützen sie, wo immer nur möglich. Allerdings muss die Freiheit dort aufhören, wo sie die Gesundheit anderer gefährdet – z.B. jene des Servicepersonals.
4. Ausnahmen und Sonderregelungen führen zu Ungleichbehandlungen: Zum Beispiel verfügen nicht alle Gastrobetriebe über die finanziellen und räumlichen Ressourcen, um gesetzeskonforme «Fumoirs» einzurichten und auch für das Servicepersonal wären die Ellen nicht gleich lang.

¹ Message conjoint pp. 1027ss.

5. Ignorance der Realitäten des Arbeitsmarktes: Während der Kunde das Lokal verlassen kann, um dem Rauch auszuweichen, können es sich die Angestellten kaum leisten, die Arbeit in den «Fumoirs» zu verweigern – aus Angst, im Falle einer Verweigerung die Stelle zu verlieren. Die Fluktuation ist beim Servicepersonal hoch; wer seine Gesundheit schonen will, ist sehr rasch ersetzt.
6. Kostenintensivere Kontrollmassnahmen: Ein Gesetz mit Ausnahmeregelungen hätte erschwerte und daher kostenintensivere Kontrollmassnahmen von Seiten des Gesetzgebers zur Folge.
7. Wir können auch, was andere mit Erfolg schon praktizieren: Andere Länder und Kantone machen es schon vor: Das Rauchverbot ohne «Fumoirs» ist umsetzbar, funktioniert und wird geschätzt. Warum soll das im Kanton Freiburg anders sein?
8. Vorbildfunktion: In der Schweiz rauchen über 20% der 15-jährigen täglich Zigaretten. Ein Ja zu einem totalen Rauchverbot in allen geschlossenen öffentlichen Räumen ist auch im Sinne der Vorbildfunktion von Bedeutung: Denken wir präventiv und gehen wir mit dem guten Beispiel voran. Unterstützen Sie die Initiative!

Und nun noch ein Wort zum Gesetz bezüglich Tabakverkauf: Es ist nur eine logische Konsequenz, diesem Gesetzesvorschlag zuzustimmen. Auf der einen Seite das Rauchen zu verbieten und auf der anderen Seite den Kauf von Tabak und Tabakerzeugnissen bei unter 16-jährigen weiterhin zu erlauben, wäre absurd. Dies widerspräche jeder sinnvollen Planung und Realisierung von gesetzgeberischen Prozessen, die immer auch den Ansatz der präventiven Massnahmen im Auge haben müssen. Darum ist unsere Fraktion einstimmig der Meinung, dass dieses Gesetz im Sinne der primären Prävention Unterstützung verdient.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). J'interviens à titre personnel, mais aussi au nom d'une minorité du groupe libéral-radical, en faveur d'une interdiction totale de fumer dans les établissements accessibles au public, conformément à l'initiative, qui, je le rappelle, ne demande pas une interdiction absolue de fumer, mais de l'interdire dans les seuls lieux accessibles au public. Là en fait où la liberté des uns empiète sur celle des autres.

Lorsque vous décidez de vous offrir un bon foie gras, M. Buchmann, c'est votre liberté personnelle que vous engagez, mais lorsque vous fumez une clope ou un Havana à proximité de non-fumeurs, il s'agit de liberté collective. Il faut comparer ce qui est comparable! D'ailleurs devient-on libre lorsque l'on devient dépendant!

Je regrette effectivement qu'aucune solution n'ait pu être trouvée au niveau fédéral car avec des règles morcelées, les suisses et encore plus nos hôtes étrangers ne s'y retrouveront pas. Toujours est-il que la semaine dernière, les chambres fédérales ont agi comme Ponce Pilate, en abandonnant aux cantons le soin de légiférer sur des mesures plus restrictives en matière de fumée passive. Et vlan, la patate chaude aux cantons, mais

pendant que les deux chambres de Berne s'entêtent dans le non-choix, l'écart des voies se resserre en faveur de l'interdiction totale de fumer dans les établissements publics.

Le combat aujourd'hui dans cet hémisphère n'est-il pas déjà un combat perdu!

A propos des fumoirs, le Tribunal fédéral est logique et en observant que seule une règle claire et sans ambiguïté est à même d'engendrer un réel changement dans les habitudes, tout en évitant de nombreuses difficultés d'interprétation.

Tiens, un petit exemple concret et encore fumant, récolté cette semaine lors d'une assemblée dans un EMS. Le directeur m'a affirmé que les patients, pour des raisons de sécurité, n'étaient pas autorisés à fumer dans leur chambre et qu'un petit local, sans ventilation pour l'instant, était mis à la disposition des fumeurs, mais il a surtout ajouté que le personnel ne fumait plus pendant le travail comme dans la plupart des homes du canton et que les résidents fumaient moins depuis que le personnel ne fumait plus. Donc, les premiers effets de prévention se vérifient!

Par curiosité toutefois, il a demandé un devis pour la création d'un fumoir. Tenez-vous bien, pour 20 m² cela coûte 25 000 francs. Trop petit, 20 m², et trop coûteux donc, il va y renoncer et il se demande aussi dans quelle mesure les collectivités, dont les communes, seront prêtes à investir de tels montants pour si peu d'efficacité.

Trop d'arguties fallacieuses ont été avancées dans ce parlement jusqu'ici, sur les nuisances sonores notamment que pourraient causer les fumeurs à l'extérieur des établissements. Vérifiable? Non! Le Conseil d'Etat, qui est au fait de toutes les recherches sur la fumée passive, nous propose un contre-projet, qui permet la création de fumoirs. Eh bien, il va à l'encontre de la volonté populaire. Les fumoirs rendront les fumeurs encore plus dépendants, puisqu'ils seront exposés à une concentration accrue de produits chimiques. Pré-tendre que les fumoirs auraient un rôle éducatif n'est pas sérieux. Permettez-moi de citer le philosophe sceptique David Boehm, lorsqu'il questionnait «votre raisonnement s'appuie-t-il sur des données factuelles et scientifiques, sinon il conviendrait de faire appel au bon sens, plutôt qu'à des illusions» et si vous voulez le vérifier, c'est un extrait du livre de «Zénon et la tortue» de Nicholas Fearn.

Seule une interdiction totale de fumer dans les établissements publics aura un aspect éducatif. En incitant les jeunes à ne pas commencer à fumer, la plupart d'entre eux attendent du monde politique une prise de position cohérente avec la prévention exercée dans les établissements scolaires, où l'interdiction de fumer a déjà été instaurée. L'Etat finance à hauteur de 65 000 francs des projets de prévention du tabagisme et en parallèle il autoriserait la création de fumoirs! En fait d'incohérence et d'illogisme, voire de morale publique bafouée, difficile de faire pire!

Dernière remarque: Comment peut-on soumettre l'ouverture des fumoirs à une autorisation préalable, puisque des normes très strictes sont édictées selon les dires de M^{me} la Commissaire, à l'instar de ce qui se fait d'ailleurs pour les constructions. Sans permis de construire, on ne peut pas commencer une construc-

tion! Cette règle devrait être par analogie appliquée aussi pour ce type de construction. Un contrôle postérieur à leur mise en service me semble bien aléatoire et peu sérieux.

[Le Président prend la parole et demande à M^{me} la Députée de conclure.] Le contre-projet permettant la création de fumoirs ne profite qu'à l'industrie du tabac qui cherche à faire obstacle à la mise en œuvre de la restriction.

Ne cédez pas aux jeux d'intérêt, on sait que l'industrie du tabac profite largement du laxisme du monde politique, laxisme qui par ailleurs est souvent décrié par la population.

Voilà suffisamment d'arguments vérifiés, pour vous inviter, toutes et tous, à refuser le contre-projet du Conseil d'Etat.

Gardons à l'esprit que la fumée tue aussi celles et ceux qui ne consomment pas.

Soyons donc tout simplement crédibles, Mesdames et Messieurs les députés.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Ich spreche in persönlichem Namen und im Namen einer kleinen Minderheit der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Jeder soll rauchen und trinken so viel er will. Die individuelle Freiheit hört jedoch dort auf, wo für alle das Recht beginnt, möglichst saubere Luft einzuatmen. Werte Ratsmitglieder, es geht hier um eine Gewissensfrage: Es geht um unsere Gesundheit. Nichtrauchen ist normal, nicht das Rauchen. Werden wir uns ernsthaft dieser Tatsache bewusst. Von dieser Tatsache ausgehend konzentriert sich die Problematik des Passivrauchens ausschliesslich auf gesundheitliche Aspekte. Ein künstlicher Schutz der Restaurateure mit Ausnahmegewilligungen wie «Fumoirs» oder speziellen Raucherrestaurants ist fehl am Platz.

Hochgepriesene Argumente der Tabakindustrie wie Achtung, Toleranz und Höflichkeit zwischen Rauchern und Nichtrauchern greifen leider auch nicht, um so auf freiwilliger Basis vertretbare Lösungen zu finden. Zu viele Raucher nehmen in öffentlichen Lokalen ungenügend oder keine Rücksicht auf Nichtraucher. Grundsätzlich bin ich für individuelle Freiheit und soviel Gesetz wie nötig. Wenn aber Menschen durch unfreiwilligen Tabakkonsum gesundheitlich geschädigt werden, dann braucht es eine staatliche Regelung.

Es ist nötig, die griffigste der Massnahmen einzuführen. Damit können Tausende von Todesfällen verhindert werden. Nur ein absolutes Rauchverbot in Restaurants ist ein effizientes Mittel zur primären Prävention und senkt den Raucheranteil bei Jugendlichen erwiesenermassen. Verbesserte Lösungen, wie uns der Staatsrat mit seinem Vorschlag unterbreitet, sind keine Lösungen. Da «Fumoirs» nicht in allen Restaurants eingerichtet werden können, würde dieses Gesetz zu einer Ungleichbehandlung führen. Führende Persönlichkeiten der Gastro Suisse plädieren für eine einheitliche Lösung – eine Lösung, wo mit gleichen Ellen gemessen werden kann und diese Lösung ist nur das absolute Rauchverbot in öffentlichen Räumen.

Die Angst vor Einsatzebussen der Restaurateure ist mit genügend Studien widerlegt worden. Verabschieden wir uns also von der einstigen Raucherromantik. Es gibt sie nicht mehr, so argumentierte auch der Gesundheitsminister Pascal Couchepin im Nationalrat.

Die einfachste und wirksamste Lösung hat noch einen weiteren, nicht zu unterschätzenden Vorteil: Ein totales Rauchverbot in allen öffentlichen Räumen ohne Einrichtung von «Fumoirs» ist kostengünstig. Der Aufwand der Kontrolle der rauchfreien öffentlich zugänglichen Einrichtungen wird verschwindend klein sein gegenüber den eingesparten hohen sozialen Kosten für den Tabakkonsum.

Werte Ratskolleginnen und Ratskollegen: Entscheiden wir uns für die griffigste Massnahme im Kampf gegen den Rauchdunst und akzeptieren so den Volkswillen! Scheinlösungen sind keine Lösungen, stehen wir also mit voller Kraft und nicht nur halbherzig für unsere Gesundheit ein! Schützen wir unserer Kinder und erlassen dazu ein generelles Verkaufsverbot für Tabakwaren unter 16 Jahren! Der Schutz der Gesundheit muss vor der individuellen Freiheit Platz haben.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Dernièrement, j'ai rencontré un collègue du Tessin. Il m'a dit: «Le matin, j'ai trois clients, l'après-midi, cela se calme un peu.» Ich bin nicht der gleichen Meinung wie meine Kollegin Katharina. Ein staatliches, totales Rauchverbot in öffentlichen Gastbetrieben schränkt die individuelle Wahlfreiheit in unzulässiger Weise ein. Auch das Recht auf Privateigentum wird zusehends ausgehöhlt. Denn die meisten Restaurants in unserem Kanton sind private Liegenschaften. Die Eigenverantwortung von Gastwirten, aber auch die Wahlfreiheit der Konsumenten würde durch das Anti-Raucher-Gesetz beeinträchtigt.

In unserem Nachbarland Baden-Württemberg hat eine statistische Studie gezeigt, dass der Umsatz im Gastgewerbe durch das Rauchverbot schwer gesunken ist. Folgende Plakate hängen an Schaufenstern von Restaurants: «Unsere Raucher sind weg, wo bleiben die Nichtraucher?»

Man nimmt uns Gastronomen noch den letzten freien Wind aus den Segeln. Der Staat gewährt den Gastbetrieben keine Umsatzverbesserung.

Herr de Roche, ich hoffe, dass Sie dann in Zukunft den Leuten in der Kirche sagen, dass sie am Sonntag nach der Predigt das Apéro im Restaurant einnehmen sollen, um uns Wirten den Umsatz zu verbessern.

Meine Damen und Herren, es könnte auch dazu führen, dass in Zukunft nicht nur die Landwirtschaft, sondern auch das Gastgewerbe zum Überleben auf Subventionen angewiesen sein könnte.

Ackermann André (PDC/CVP, SC). J'interviens à titre personnel! Une très grande majorité de nos concitoyennes et concitoyens n'acceptent plus que l'on tolère la fumée dans les établissements publics et je fais partie de cette majorité.

Il s'agit d'un phénomène de société inéluctable et ce n'est pas nous, politiciens, qui allons pouvoir inverser cette tendance. Alors, pourquoi présenter un contre-projet, qui fait des propositions telles qu'elles seront

quasiment impossibles à contrôler et qui engendreront aussi des coûts importants.

Je suis surpris par la prise de position exprimée hier, par mon collègue Ruedi Vonlanthen, au nom du groupe libéral-radical au sujet de la mise en péril du secteur de la gastronomie que provoquerait l'acceptation de l'initiative.

Le groupe libéral-radical et tout particulièrement M. Ruedi Vonlanthen défendent habituellement des positions plus libérales et il est quand même étonnant qu'il se mette tout d'un coup à prôner l'intervention de l'Etat par le biais d'un texte légal pour soi-disant tenter de sauver un secteur économique!

Mais il est vrai que le groupe libéral-radical n'est plus à une contradiction près!

Il est vrai aussi que la corporation des cafetiers-restaurateurs a dû et devra encore faire face à des mutations difficiles. Ces mutations ne sont pas dues principalement à des changements légaux, mais bien à des changements de société. Tenter de s'opposer à de tels changements est un combat d'arrière-garde, sans aucune chance de succès, la seule parade possible est de s'adapter à ces changements, par ailleurs, la situation dans laquelle se trouvent les cafetiers-restaurateurs n'est ni pire ni meilleure que celle des autres responsables de PME.

Certains intervenants ont sous-estimé les effets néfastes de la fumée passive. Ces effets ne doivent pas être pris à la légère et une étude récente faite par un professeur du très réputé Hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris montre que l'interdiction de fumer dans les cafés-restaurants français a déjà entraîné une baisse notable des infarctus et accidents vasculaires cérébraux et cette amélioration est encore plus nette pour les salariés du secteur de la restauration.

Alors, chers collègues, montrons un peu de courage et cessons de vouloir couper les cigarettes en quatre.

Je soutiendrai l'initiative et, en l'état, je m'oppose au contre-projet du Conseil d'Etat, toutefois le contre-projet pourrait devenir une alternative intéressante si vous acceptiez l'amendement que proposera tout à l'heure mon collègue et voisin Christian Ducotterd à l'art. 35a.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). Je fais partie de la minorité de la commission qui soutient l'initiative constitutionnelle, à savoir l'interdiction générale de fumer dans tous les lieux publics.

Je ne vais pas répéter ce qu'a émis hier et mis en évidence mon collègue René Thomet, mais j'aimerais vous apporter quelques réflexions que les étudiants – je travaille avec des jeunes qui ont entre 16 et 20 ans – formulent lorsqu'on leur parle du problème de la fumée.

Il y a cinq ans, j'ai eu l'occasion de participer avec le CIPRET à une semaine thématique traitant de ce sujet. Après avoir étudié en détail et de façon scientifique les méfaits de la fumée, voici certaines remarques non dénuées de bon sens, vous en conviendrez, que les étudiants ont énoncées:

1. Je ne savais pas qu'il y avait autant de substances nocives dans une sèche!

2. Je n'aurais jamais imaginé qu'on pouvait attraper autant de maladies!

3. Vous dites que la fumée est nocive pour nous les adolescents, alors pourquoi tant d'adultes fument-ils?

4. Pourquoi ne nous donne-t-on pas ces informations sur l'addiction, avant d'arriver au CO, car à la fin de l'école obligatoire, c'est déjà trop tard pour nous – en effet, *Mesdames et Messieurs les députés, je vous rappelle qu'un adolescent entre 12 et 15 ans devient nicotino-dépendant en 183 jours et une demoiselle de cet âge en 21 jours!*

5. Il ne faut pas seulement nous informer sur ce problème seulement une fois car l'on oublie vite.

Cette dernière remarque me paraît extrêmement importante et je la transmets directement à M^{me} la Conseillère d'Etat et j'espère que tout sera mis en œuvre afin qu'un suivi permanent sur la prévention soit mis en place dans les différents étages de la scolarité. Je souhaite également que cette requête soit transmise à M^{me} Chassot pour que l'information devienne pérenne à l'intérieur du cursus scolaire des jeunes fribourgeois.

Le groupe socialiste suivra la proposition de la minorité de la commission, à savoir: soutenir l'initiative et refuser le contre-projet du Conseil d'Etat.

Binz Joseph (UDC/SVP, SE). Jeder Grossrat und jede Grossrätin hat für die heutige Debatte über den Gesetzesentwurf Nr. 66 «Schutz gegen das Passivrauchen» ein Rundschreiben der Gesundheitsligen des Kantons Freiburg erhalten. Ich zitiere den Schlusssatz: «Wir ersuchen Sie, die Massnahmen zum Schutz der Gesundheit für alle zu unterstützen, entsprechend dem geäusserten Wunsch der Freiburger Bevölkerung.»

Was aber hinter dem Theatervorhang in der Praxis, das heisst, in den kantonalen Gerichtssälen, sich heute abspielt, kann ich Ihnen nicht vorenthalten. Letztthin erhielt ein Freiburger Arzt eine Vorladung, vor Gericht zu erscheinen. Die Klägerin ist die Santésuisse. Diese verlangt vom beschuldigten Arzt 700 000 Franken Rückzahlungen mit der Begründung, er habe in den letzten Jahren seinen Patienten und Patientinnen zu viele Medikamente verschrieben. Der Arzt sagte mir, mit dieser gestörten Forderung von 700 000 Franken von Santésuisse könne er seine Praxis schliessen. Wie in allen Berufen gibt es auch im Ärzterberuf Ärzte, die ihren Beruf sehr ernst nehmen und andere, die nicht auf den Patienten eingehen. Dieser Arzt, das kann ich hier bestätigen, arbeitet seriös und gibt selber keine Medikamente ab. Das Pünktchen auf das i setzt der den Arzt fragenden Richter – man höre und staune: Warum er als Arzt seinen Patienten, die über 80 Jahre alt sind, noch Medikamente verschreibe?

Die Gesundheitsligen des Kantons Freiburg würden sich besser um menschenverachtende, makabere Richter kümmern. Ich stelle fest, dass die linke Hand der Gesundheitsligen Freiburgs nicht weiss, was die rechte Hand Santésuisse macht. Auf der einen Seite sollen wir mit noch mehr Gesetzen unsere Freiheiten einschränken, um älter zu werden. Andererseits verwehren die Verantwortlichen mittels den Richtern uns und älteren

Menschen die Medikamente. Mir kommt eine solche Logik oder ein solches Verhalten vor, als lebten wir nicht alle auf dem gleichen Planeten.

Mein Vater war Zigarrenraucher. Beim Mitfahren im Lastwagen – ich war Schüler – qualmte die Lastwagenkabine vor Zigarrenrauch. Ich wischte mir als Kind x-mal mit meinem Taschentuch meine übergelaufenen Wasseraugen. Dies hielt mich anschliessend vom Rauchen ab und ich wurde zum Glück Nichtraucher. Dieser Rauch war für mich die beste Prävention.

Ich bin der Meinung, dass mit mehr Eigenverantwortung und gegenseitiger Toleranz und Respekt – Tugenden, die in unserer Gesellschaft leider immer mehr verloren gegangen sind – dieses Raucherproblem und noch mehrere Probleme zu lösen wären.

Mit all diesen Erfahrungen wehre ich mich dagegen, dass jeder Kanton sein eigenes Rauchergesetz in die Wege leitet. Dieses Problem muss von Bern aus für die ganze Schweiz gelöst werden.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). C'est à titre personnel et aussi en tant qu'ancien grand fumeur que je vous parle.

Je ne vais pas développer ici la genèse de cette plante à Nicot, ce diplomate français né à Nîmes, qui introduisit le tabac en France dans les années 1500, plante qui essaima ensuite dans l'Europe entière. Simplement, ce que je veux, c'est pointer un doigt sévère à l'encontre des multinationales qui se sont emparées de ce produit pour lui faire subir 1001 traitements chimiques de la pire espèce favorisant par là même l'accoutumance et la dépendance au mépris de la santé des gens. Ce sont ces gens-là qui devraient aujourd'hui passer à la caisse pour s'être emparés d'une production agricole et l'avoir totalement transformée en produits dangereux.

D'ailleurs les mises en garde imprimées sur les paquets de clopes veulent bien dire ce qu'il en est: Fumer tue! Et c'est encore une fois le producteur, les producteurs et tous ces endroits de convivialité qui font les frais ou vont les faire parce que l'on a mis sur le marché un produit totalement modifié dans les mains de grosses industries qui n'en ont absolument rien à foutre d'introduire dans la cigarette les pires ingrédients.

Si le monde politique s'était intéressé un peu plus tôt à tout ce qui se passait dans ces laboratoires d'essais pour garantir l'accoutumance et la dépendance, on n'en serait très certainement pas là aujourd'hui, à prendre des mesures de grande urgence.

J'ai cultivé moi-même du tabac, de nombreux agriculteurs en cultivent dans ce canton, le produit livré dans les centrales d'achat est en tout point respectueux des exigences demandées, c'est après, bien après que tout se passe.

Je voulais en préambule le dire, les coupables, les vrais coupables de ce qui arrive aujourd'hui sont bien à l'abri, facile donc de jeter le discrédit et de punir les cafetiers, les restaurateurs, les commerces, les agriculteurs et j'en passe!

Dieu sait si je privilégie le bien-être et la santé des gens!

Caruso, le grand ténor italien des années, fin 1800 disait: Festins, banquets, vins, alcools et tabacs sont les ennemis de votre santé!

Faut-il pour cela, Mesdames et Messieurs, en déduire qu'il faille tout interdire? L'alcool? Viendrait-il à l'idée de l'un d'entre nous, de l'interdire de vente, ce serait la risée générale, la vindicte populaire, la guerre civile!

Les vins de l'autre bout du monde qui arrivent par charter entier, est-ce que l'on sait de quelle manière ils sont cultivés, traités, conditionnés, par quels produits toxiques et dangereux ils sont aspergés? Pas d'importance, on achète, on consomme!

Je pourrais vous citer combien d'autres produits qui traversent nos frontières.

Oui, Mesdames et Messieurs, avoir le souci du bien-être de l'autre, respecter cet environnement de proximité où des gens travaillent, quelle louable priorité!

Il y a cependant une proportionnalité à respecter: l'intégrisme, pur et dur, n'apporte rien de bon! Trouver des solutions de compromis qui satisfassent les uns et les autres, y-a-t-il d'autres meilleures solutions?

Je souhaite simplement que vous toutes et tous – et il y a une large cohorte de jeunes députés ici présents – ne soyez pas un jour les victimes de tous ces interdits devenus à la mode aujourd'hui et qui ne pourront qu'assombrir encore un peu plus, un quotidien pas toujours facile pour une majeure partie de notre population.

Pour terminer, sur une note assez gaie, à l'heure où tous ces interdits fleurissent un peu partout, une jolie dose de Vénus pour couronner le tout (rires)! Pour terminer sur une note assez gaie, à l'heure des interdits qui fleurissent un peu partout, un peu de Bacchus, une jolie dose de Vénus, M^{me} Aeby, et pour couronner le tout, une bouffée de Burrus, le tout, le tout avec modération!

Veillez simplement, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à ce que ces différents plaisirs ne vous soient un jour totalement supprimés!

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Le canton du Tessin, le canton de Soleure, le demi-canton d'Appenzell Rhodes Extérieur, le canton des Grisons, le canton de St-Gall et le canton du Valais (même s'il y a un référendum) ont interdit de fumer dans les établissements publics, mais avec la possibilité de fumeurs avec service.

Je n'ai pas connaissance qu'un quelconque problème se soit posé dans ces cantons à cet égard! J'observe aussi que les Chambres fédérales, si elles n'ont pas achevé leurs discussions et pas réglé toutes les divergences, se sont mises d'accord tout de même pour admettre la possibilité de fumeurs avec service.

Au niveau international, je citerai l'Irlande, que le message relève aussi, où l'on a l'interdiction de fumer déjà de manière ancienne et où l'on a observé une baisse du chiffre d'affaires des restaurants et des bars. Oui, cette baisse n'est pas notable comme le dit le message, mais elle est réelle et elle est continue. Elle montre que les gens ne changent pas leur habitude de fumer et que peu à peu, ils désertent les restaurants et les bars.

En Allemagne où la baisse est également avérée, on constate que les restaurants qui servent le plus de boissons sont les plus pénalisés, ce sont évidemment les restaurants de quartier, ceux même où la vie sociale et la vie des sociétés locales est la plus intense. Sur le fond, oui, la loi doit offrir une bonne protection contre les dangers de la fumée, sans pour autant exclure les

fumeurs qui représentent pratiquement 30% de la population. Il est donc pour moi juste de proposer des fumoirs, comme le contre-projet le fait, mais avec la possibilité d'un service à la clientèle.

Je soutiendrai donc le contre-projet, corrigé par l'amendement annoncé par le porte-parole du groupe libéral-radical, M. Ruedi Vonlanthen.

Enfin permettez-moi de terminer ce message en appelant toutes celles et tous ceux qui à la tribune aujourd'hui ont lutté contre la fumée, en étant pour l'initiative et en martelant que la fumée tue!

En leur rappelant que le 30 novembre prochain, en plus de cette initiative, nous voterons sur une initiative populaire suisse pour dépénaliser le cannabis et je compte sur leur engouement et leur combativité pour la combattre!

Fürst René (PS/SP, LA). Es ist eine ernste Angelegenheit, über die wir hier sprechen. Ich habe den Eindruck, dass viele Restaurateure knapp an der Armutsgrenze leben. Wie sonst müsste man die halbleeren Beizen und die horrenden Preise verstehen?

Die Mehrheit der Bevölkerung sind Nichtraucher. Mit einem totalen Rauchverbot geben wir den Restaurateuren die Gelegenheit, sich endlich neu zu positionieren, ein neues Kundensegment zu erobern. Die Zeiten haben sich geändert: Während man früher noch in Gasthäusern einkehren musste, weil es keine Alternative gab, ist heute die Verteilung der Tranksame zum Kunden sehr weit fortgeschritten und hat die Rolle der Restaurateure überholt. Die Restaurateure versuchen nun, mit grimmigen Blick an ihrer Kundschaft festzuhalten, anstatt sich zu öffnen.

In einem Restaurant steht heute immer mehr in unserer individualisierten Gesellschaft nicht nur mehr das Trinken und Essen im Vordergrund, sondern das Gespräch. Gespräche führen möchte ich in gemütlicher Ambiance. Wenn geraucht wird, ist es für mich nicht mehr gemütlich. Dann stinkt es zum Himmel. Ich habe die Nase von diesen Klagen von einfalllosen Restaurateuren voll, die glauben, dass der Status quo ihre Zukunft sein wird, ob mit oder ohne Rauch.

Wir benötigen auch für unsere Jungen wieder eine klare Linie: Total rauchfrei. Damit alle gesunde Luft atmen können und nicht langatmige Gespräche führen, sondern einen langen Atem für lange Gespräche haben.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Wir diskutieren vor allem über das Rauchen in den Restaurants sehr intensiv. Ich persönlich als Nichtraucher kann mit beiden Vorschlägen gut leben, weil das Rauchen so oder so reduziert wird.

Aber haben wir wirklich alles zu Ende gedacht? Im Laufe dieser Diskussion kam mir die Frage, was im Sommer ist, wenn der ganze Kanton eine Festhütte ist, wie man so sagt? Wir beginnen mit dem Feldschiessen, mit Schwingfesten, mit Musikfesten, mit Gesangsfesten, was ist dann eine Festhütte? Ist das öffentlicher Raum? Ist das ein Restaurant? Ist das ein «Fumoir»? Vielleicht bekomme ich eine Antwort, jedenfalls sind diese Details noch nicht alle ausgedacht und, wie man so sagt: Der Teufel steckt im Detail.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Je trouve dommage que l'on veuille tout interdire par des lois! Plus personne ne veut se responsabiliser! La fumée dure depuis toujours! On veut détruire les endroits de rencontre, les pintes, les cafés, les lieux publics, restaurants.

Après les machines à sous, c'est au tour des fumeurs de passer à la trappe.

Est-ce que l'on veut tout supprimer aux restaurateurs? Les anciens ne fumaient pas seulement, ils chiquaient! C'était bien plus dangereux!

Mme la Conseillère d'Etat, est-ce que l'on veut aussi interdire de chiquer dans cette nouvelle loi?

Nos pauvres jeunes, à l'avenir, tout leur sera interdit! Laissons-leur quelques responsabilités! J'estime ne pas avoir besoin d'une loi pour me responsabiliser!

Tout cela est malheureux et je serai contre cette loi!

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). J'interviens en mon nom très très personnel car je vois que l'on n'est peut-être pas au bon niveau. Francis 1924–1993, Yves 1934–1998. Si M. Losey a annoncé son appartenance à un Conseil d'administration, je dois annoncer mon appartenance au groupe des orphelins du tabac. Mon père et mon beau-père sont décédés prématurément en raison de leur tabagisme. Cher Roger, j'aurais tellement aimé pouvoir venir dans ton restaurant avec mes deux parents, même l'après-midi! Je vous demande d'accepter l'initiative; nous parlons de santé publique, sachons travailler avec rigueur!

Le Rapporteur. Ich stelle fest, dass 17 Rednerinnen und Redner geredet haben, aber dass, wenn ich richtig verstanden habe, niemand gegen eintreten ist.

In der Kommission haben wir versucht, zwischen Freiheit, Verantwortung und staatlichen Regelungen ein Gleichgewicht herzustellen und ich denke, ich kann im Namen der Mehrheit der Kommission sagen, dass der Vorschlag des Staatsrates in diesem Dreieck versucht, ein Gleichgewicht zu halten. Ich möchte Sie also einladen, einzutreten und dem Vorschlag des Staatsrates im Namen der Mehrheit der Kommission zuzustimmen.

Ich bin zwei-, dreimal persönlich angesprochen worden. Ich möchte zuerst Herrn Buchmann sagen: Stigmatisierung ist etwas anderes, als das, was Sie daraus gemacht haben. «Stigmatisierung» kommt vom Kreuz hinter Ihnen, Herr Buchmann, und es bedeutet, dass man für die Leiden der anderen gekreuzigt wird. Sie sagen, dass durch den moralischen Druck die Raucher stigmatisiert werden. Ich glaube nicht, dass man hier von Stigmatisierung reden kann.

Zweitens hat Herr Vonlanthen vom Rauch in der Kirche geredet: Herr Vonlanthen, ich muss Ihnen sagen, dass es seit 500 Jahren in den reformierten Gottesdiensten keinen Weihrauch mehr gibt. Die Reformierten sind generell gegen Beweihräucherung und auch gegen Selbstbeweihräucherung. Und wenn man Ihre Argumentation weiter treiben müsste, müsste man eigentlich auch das Bild, unter dem wir hier sitzen, verbieten, denn hier ist auch Rauch, respektive Wolken drauf. Nur bei Gottes Auge, dass über uns wacht, ist der Himmel frei. Also: Seien Sie vorsichtig mit religiösen Bildern und informieren Sie sich vorher über die Minderheiten in diesem Kanton.

Herr Schuwey, ich muss Ihnen sagen, dass Kirchgemeinden nach der Predigt selbst gerne Apéros offerieren und ich weiss, dass wir damit in Konkurrenz zum lokalen Gastgewerbe sind. Aber vielleicht ist es deshalb eine Konkurrenz, weil viele Kirchgemeinden während der Apéros eben kein Rauchen zulassen. In den Kirchgemeindehäusern ist meist Rauchverbot und häufig auch Alkoholverbot und das ist vielleicht ein Problem. Das spricht dann auch wieder für Ihre Restaurants, dort darf man bis zum Beweis des Gegenteils noch Rauchen.

Mit diesen persönlichen Bemerkungen danke ich Ihnen für die angeregte Debatte, die manchmal ein bisschen Wirtshausluft wehen liess, aber grundsätzlich sind wir alle für eine verbesserte Volksgesundheit und ich möchte Ihnen danken und Sie bitten, auf das Projekt des Staatsrates einzutreten.

Le Rapporteur de minorité. J'aimerais juste revenir sur quelques affirmations qui sont absolument fausses et fallacieuses! Je comprends que chacun développe ses arguments pour ou contre. Par contre, il est inadmissible d'accepter des arguments qui sont manifestement faux. Lorsque notre collègue Michel Buchmann parle de la comparaison avec la voiture et qu'il dit qu'il faudrait interdire les voitures parce qu'elles polluent plus que la cigarette, je suis obligé de lui dire qu'une analyse scientifique prouve le contraire, puisque la fumée de trois cigarettes dans un boîtier de garage développe six fois plus de particules fines qu'un moteur diesel sans filtre à particules fines! Six fois plus, c'est une analyse scientifique donc il ne faut pas dire que la voiture pollue plus.

Il est vrai aussi que, quand il fait la comparaison avec l'alimentation, on est absolument dans la «désinformation». L'initiative veut une protection contre la fumée passive, elle ne veut pas une interdiction générale de fumer. Elle n'atteint pas à une liberté individuelle de fumer lorsque l'on ne dérange pas le voisinage et ça c'est un élément important. Il est vrai que je peux comprendre peut-être les arguments de notre collègue Michel Buchmann sous un certain angle. Sous un autre angle, comme professionnel de la santé, cela m'étonne, comme commerçant qui vend aussi des «nicorettes», je peux comprendre.

Quant à M. Vonlanthen, je dirais que lorsqu'il dit qu'il n'y a aucune preuve que la fumée passive tue, c'est assez étonnant comme affirmation dans la mesure où les groupes de tabac ne se sont absolument pas opposés et n'ont fait aucun procès dans les pays où on les a obligés à inscrire sur leur produit: «La fumée tue!». Lorsqu'il dit que l'on ne connaît pas de restriction ou que l'on va bientôt connaître aussi des restrictions par rapport à la circulation routière, je lui rappelle qu'en raison de la concentration importante de particules fines, il arrive qu'il y ait une interdiction de rouler à plus de 80 kilomètres heure sur les autoroutes en Suisse et ça, c'est une mesure qui n'a pas besoin d'être soumise au peuple parce qu'elle existe et elle est possible dans la compétence de la Confédération. Il y a donc bien parfois aussi des restrictions de l'ordre de la circulation routière.

Enfin, pour mon collègue Joseph Binz, par rapport aux préoccupations des Ligues de la santé et de la gau-

che concernant la défense de cas comme celui qu'il a relevé, je lui signale que je suis vice-président d'un service de conseil aux patients et que nous avons régulièrement l'occasion de traiter de cas de litige avec les assureurs comme celui qu'il nous a présenté. Je lui propose donc de nous rejoindre, il pourra ainsi se rendre compte que des personnes de tous milieux militent aussi pour la défense des patients.

C'est les corrections que je voulais apporter, M. le Président.

La Commissaire. Je remercie tous les intervenants qui se sont exprimés en faveur de l'entrée en matière sur ces différents projets. Je vois que le débat suscite beaucoup d'émotion, beaucoup de questions, beaucoup de prises de position également et je me permettrai de reprendre les propos de M. le Député Michel Buchmann: «L'heure des choix est arrivée.» Effectivement, elle est arrivée.

Le Conseil d'Etat vous propose un contre-projet qui est le fruit d'un consensus, de discussions et d'une mise en consultation. Avec la proposition du contre-projet sur le constitutionnel et la concrétisation dans la loi de la santé, nous avons, je pense, trouvé un bon compromis; un bon compromis pour vivre ensemble. Ce projet de loi n'est pas une chasse aux fumeurs, c'était uniquement de protéger les personnes qui se trouvent dans des lieux publics contre les effets de la fumée. Le problème de la fumée passive est effectivement un véritable problème de santé publique. Juste quelques chiffres: c'est 29% de la population suisse qui fument, dont 21% quotidiennement et 8% occasionnellement; donc, il reste encore 70% de la population qui ne fument pas cela pour resituer un petit peu le contexte.

En ce qui concerne la liberté individuelle, est-ce que l'on veut tout interdire? Non, on ne souhaite pas tout interdire, simplement, le cas du tabagisme, c'est vraiment un cas tout particulier puisque la consommation d'une personne a des conséquences néfastes sur son entourage.

Pourquoi Fribourg vient maintenant avec une loi? Je l'ai déjà dit dans l'entrée en matière. D'abord, nous avons le calendrier de l'initiative qui nous contraint à arriver avec cette loi. Ensuite au niveau fédéral, vous le savez, la discussion n'est pas terminée, il y a actuellement des divergences. Si les divergences ne sont pas résolues, il pourrait ne pas y avoir de loi. De plus, s'il devait y avoir une loi et en fonction de ce qui pourrait sortir, un référendum n'est pas exclu et M. Couchepin a invité tous les cantons à continuer les procédures. C'est 21 cantons qui sont aujourd'hui soit avec une loi approuvée ou en discussion, donc le train est en marche et Fribourg est bien dans ce train-là.

M. le Député Vonlanthen a dit que personne n'était obligé de se confronter à la fumée. Là, vous me permettrez quand même de dire que les chiffres sont assez clairs; c'est 14% de la population des 14 à 65 ans qui sont exposés sept heures par semaine à la fumée passive et 14% des jeunes entre 15 et 38 ans qui sont exposés trois heures par jour. Donc là, il y a quand même des chiffres qui sont très clairs. De plus, un barman qui est toute la journée dans un bar, consomme entre 15 et 34 cigarettes par jour. Donc là, il y a de la fumée. Par rapport aux propos de M. le Député Vonlanthen, je

crois qu'on est obligé de contester ce qui a été dit. Il a également relevé qu'il n'y avait pas de preuve scientifique que la fumée tuait; toutes les expertises scientifiques le démontrent: la fumée tue. D'ailleurs, effectivement on a l'inscription sur les paquets de cigarettes et j'invite alors M. le Député Vonlanthen quand il veut chez moi, à la Direction, pour lui présenter toutes les études scientifiques que nous avons et qui apportent la preuve que la fumée tue.

Il a également été relevé lors des débats que la consommation avait diminué dans les pays ou dans les cantons où l'interdiction de fumer avait été introduite; nous avons tout à fait d'autres chiffres. D'un point de vue économique, une centaine d'études démontrent que l'introduction d'une interdiction de fumer dans les restaurants, bars et hôtels n'a pas d'influence notable sur les ventes, les revenus, les bénéficiaires et les emplois. Pour des pays ou des villes qui pratiquaient cette interdiction depuis plus longtemps, comme New York par exemple, les chiffres d'affaires ont maintenant augmenté. Nous avons également des chiffres pour la France et l'Allemagne et là, ce qu'il faut dire, si l'on dit que la consommation a diminué, ces dernières années, en général, la consommation a diminué mais depuis l'interdiction, la diminution est moins forte qu'avant. Donc, on voit déjà qu'il y a un effet et si l'on a une petite baisse après le début de l'interdiction, très rapidement les courbes remontent et là, l'ensemble des chiffres le disent. D'ailleurs, le canton du Tessin vient de sortir une analyse. Après une année d'introduction, ils n'ont pas constaté de baisse.

Par rapport aux autres différentes questions, il a été relevé que les employé(e)s ne pourraient pas refuser de servir dans un fumoir. J'aimerais rappeler que le contre-projet du Conseil d'Etat propose des fumoirs sans service. Donc avec le projet, le contre-projet du Conseil d'Etat, il n'y a pas de service dans les fumoirs et si c'est le cas, les employés ne seront pas obligés d'aller servir. En ce qui concerne ces fumoirs, nous allons mettre en place, dans le règlement, des conditions assez strictes; les détails techniques seront donc définis dans ce règlement. Les systèmes de ventilation devront empêcher que la fumée se répande dans les locaux voisins, qui seront sans fumée. La loi italienne, par exemple, demande des portes coulissantes et cela n'est possible que si le système d'évacuation de la fumée crée une sous-pression permanente dans le fumoir en question. Avec d'autres conditions effectivement, nous ne remplissons pas le postulat que nous posons qu'il n'y ait pas de fumée dans le reste du bâtiment.

En ce qui concerne les EMS, le contre-projet du Conseil d'Etat ne propose pas... Si l'EMS le souhaite, créer un fumoir, il peut le faire pour ses employés. Ce que nous avons visé dans les dérogations, c'est une possibilité d'introduire des dérogations dans les lieux de séjour qui sont considérés comme des lieux de vie de longue durée, c'est-à-dire que la personne qui vit dans un EMS est dans un séjour alternatif à sa vie privée, elle n'est pas dans un établissement public. Concernant les fumoirs, des contrôles seront effectués.

Effectivement, interdire n'est pas tout, je l'ai déjà dit dans le débat d'entrée en matière. Nous avons déjà des projets de prévention que nous avons développés avec le CIPRET, avec la Croix-Rouge et, je l'ai dit, nous

avons déposé un important projet de prévention sur les quatre axes: information, prévention, aide à la désaccoutumance et lutte contre la fumée passive. Au vu de l'heure, je ne vais pas prolonger, je crois que j'ai répondu à l'essentiel; nous aurons encore l'occasion dans la lecture des articles de revenir sur un point ou l'autre. Je pense que l'on a vraiment trouvé un bon compromis pour vivre ensemble en posant le principe de l'interdiction de fumer dans les lieux publics fermés avec l'autorisation de fumoirs sans service et c'est avec ces considérations que je vous invite à entrer en matière.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Projet de décret N° 66 concernant l'initiative constitutionnelle «Fumée passive et santé» (votation populaire)¹

Rapporteur: **Daniel de Roche** (ACG/MLB, LA).

Rapporteur de minorité: **René Thomet** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Lecture des articles

ART. 1

ART. 68 TITRE MÉDIAN

Le Rapporteur. Der Artikel 1 übernimmt den Text der Initiative, wie er von uns gültig erklärt wurde und ich denke, wir können daran nicht viel ändern. Ich möchte Sie bitten, den Artikel 1 so anzunehmen.

La Commissaire. L'initiative est soumise au vote du peuple et propose une modification de la Constitution. Cet article reprend donc intégralement le texte d'initiative conformément aux dispositions de la législation sur l'exercice des droits politiques.

– Adopté.

ART. 68A (NOUVEAU)

– Adopté.

ART. 2

ART. 68 AL. 2 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Au nom de la commission, je peux vous dire que la commission est dans sa majorité pour le maintien de cet article tel qu'il est proposé par le Conseil d'Etat. D'après la majorité de la commission, il est important de donner le choix à la population de se prononcer sur l'initiative et sur le contre-projet arguant que cette alternative vise, en principe, le même objectif: protéger la population et les tierces personnes des effets nocifs de la fumée passive.

La minorité de la commission va s'exprimer elle-même.

¹ Message pp. 1027ss.

La Commissaire. Le Conseil d'Etat vous propose de rejeter l'initiative et de soumettre un contre-projet sous la forme d'une disposition de type constitutionnelle se limitant à ancrer des principes généraux d'une manière succincte.

Le Rapporteur de minorité. Comme annoncé dans l'entrée en matière, s'agissant de mesures de prévention de la santé, le groupe socialiste estime que cette mesure de prévention ne saurait connaître d'exception. En conséquence, nous proposons de soutenir clairement l'initiative «Fumée passive et santé» et de ne pas proposer de contre-projet. Par conséquent, j'ai déposé un amendement qui tend à supprimer cet article 2.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Wie in der Eintretensdebatte erklärt, ist die FDP grossmehrfach gegen die eingereichte Initiative. Damit der Staatsrat überhaupt einen Gegenvorschlag unterbreiten kann, müssen wir das vorliegende Dekret annehmen.

Nun noch ein Wort zu Kollege Ackermann: Im Gegensatz zu einigen wenigen CVP-Grossräten weiss die FDP, wohin sie will.

Nous ne comprenons pas le terme «contradiction» du député André Ackermann et je constate avec beaucoup de satisfaction que son collègue Siggen est également d'accord avec nous.

Mit diesen Worten bitte ich Sie, das Dekret vollständig anzunehmen und die Anträge von Herrn Thomet dementsprechend abzulehnen.

Buchmann Michel (PDC/CVP, GL). Avant de donner la position du groupe démocrate-chrétien, j'aimerais répondre à M. Thomet que si M^{me} la Commissaire du gouvernement, dans le cadre de la défense du contre-projet du Conseil d'Etat, se range à mes côtés c'est qu'elle défend l'intérêt public. Elle est convaincue d'atteindre l'objectif de protection des citoyens contre la fumée passive, comme moi je le suis. Nous défendons donc tous les deux l'intérêt des citoyens et nous avons, dans ce domaine-là, les mêmes objectifs. Je constate simplement aujourd'hui que vous et le parti socialiste ne soutenez pas votre Conseillère d'Etat. Il me paraît tout à fait évident maintenant que si elle prend cette position, elle ne la prend pas pour défendre les intérêts des vendeurs de «nicorettes».

Par conséquent, au nom du groupe démocrate-chrétien, je vais m'opposer à la proposition de suppression de l'article 2 qui permettrait de laisser sur la scène du débat la seule initiative inscrite à l'article 1, initiative qui, je le rappelle, impose une interdiction absolue de fumer dans tous les espaces publics et en particulier tous ceux qui sont soumis à autorisation; c'est donc une initiative d'interdiction absolue. Le groupe démocrate-chrétien s'oppose à cet amendement avec une très large majorité en demandant, encore une fois, de permettre au contre-projet d'exister. Le peuple ensuite décidera face à deux alternatives et je rappelle que dans ce pays, ce sera la première fois que le peuple pourra se décider face à deux alternatives; l'une promouvant l'interdiction absolue, l'autre permettant la tolérance et l'interprétation. Je suis très heureux de voir ce débat public et je prendrai acte de la décision populaire mais

s'il vous plaît, laissons le peuple décider face à deux alternatives.

Le Rapporteur. Je remercie les deux intervenants qui ont parlé dans la même visée que la commission, qui soutient le contre-projet du Conseil d'Etat. Toutefois, j'aimerais proposer que l'on arrête le «ping-pong» personnel ici, dans cette enceinte. Je vous le dis comme Daniel de Roche plutôt que comme Rapporteur de la commission. On traite ici non pas des intérêts des partis mais des intérêts de la population, comme c'était bien dit.

La Commissaire. Au nom du Conseil d'Etat, je vous demande de refuser l'amendement de MM. les Députés Thomet et Jelk et de soutenir le contre-projet du Conseil d'Etat. J'ai eu l'occasion de le dire plusieurs fois lors du débat d'entrée en matière. Notre contre-projet est une solution de consensus qui a été discutée avec les partenaires, qui résulte de la consultation, qui est une mesure prise en termes de santé publique et, effectivement, c'est le même but que nous souhaitons tous atteindre: des mesures de prévention et des mesures contre la fumée passive. Par rapport à l'initiative, j'aimerais rappeler que ce texte souffre quand même d'objets d'interprétation. Les initiants ont admis qu'il y avait des dérogations possibles mais ce sera quand même par avis de droit et interprétations interposés que nous devrons les appliquer. Ce que le Conseil d'Etat souhaite offrir à la population fribourgeoise, c'est un texte qui dit clairement quels sont les enjeux et les conséquences et c'est pour ces raisons-là que je vous invite à soutenir le contre-projet du Conseil d'Etat.

– Au vote l'amendement du député Thomet demandant la suppression de l'article 2 est refusé par 53 voix contre 29 et 6 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Dorand (FV, PDC/CVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (.), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 29.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV,

UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 53.*

Se sont abstenus:

Ducotterd (SC, PDC/CVP), Ganioz (FV, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 6.*

– Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

ART. 3

Le Rapporteur. L'article 3 formule une recommandation pour le vote; ce à quoi nous sommes obligés en tant que Grand Conseil étant donné que nous refusons l'initiative et par conséquent, le Grand Conseil doit formuler une recommandation pour le vote.

La Commissaire. Pour votre information, le peuple pourra accepter et l'initiative et le contre-projet avec une troisième question subsidiaire pour dire lequel des deux textes, en cas d'acceptation et de l'initiative et du contre-projet, doit entrer en vigueur. Par ailleurs, la votation devra avoir lieu dans les 180 jours suivant l'approbation du présent décret.

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 72 voix contre 8. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP),

Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 72.*

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 8.*

Se sont abstenus:

Corminbœuf (BR, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP). *Total: 7.*

**Projet de loi N° 66
modifiant la loi du 16 novembre 1999 sur la santé
(protection contre la fumée passive)¹**

Rapporteur: **Daniel de Roche** (ACG/MLB, LA).
Rapporteur de minorité: **René Thomet** (PS/SP, SC).
Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Première lecture

ART. 1

ART. 35A (NOUVEAU) AL. 1

Le Rapporteur. Artikel 35a, Absatz 1 beschreibt alle Anstalten und Heime, in denen das Rauchen grundsätzlich verboten ist.

La Commissaire. Cet article pose effectivement le principe de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, qui sont énumérés de manière non exhaustive. Pour répondre à la question du député Ueli Johner tout à l'heure à propos de la question des cantines ou des tentes de fête, lorsque les côtés sont baissés, on ne peut pas fumer et lorsqu'ils sont ouverts, on peut fumer. Le principe de l'interdiction de fumer s'applique non seulement aux bâtiments de l'administration cantonale mais également à ceux de l'administration communale ou encore des écoles et aux institutions de santé dépendant des communes ainsi que, comme je vous l'ai dit dans le débat de l'entrée en matière, pour les locaux de la Confédération ainsi que les restaurants et les cafés exploités par des privés.

– Adopté.

ART. 35A (NOUVEAU) AL. 2

Le Rapporteur. Im zweiten Abschnitt des Artikels 35a (neu) wird bestimmt, dass die Direktion des Betriebes so genannte «Fumoirs» einrichten kann. Fumoirs, in denen aber nicht gearbeitet wird, oder in denen keine Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer beschäftigt werden dürfen.

¹ Message pp. 1027ss.

Die Kommission hat beantragt, dass statt ausreichender Belüftung von wirksamer Belüftung geredet wird. La Commission vous propose de parler de «*ventilation efficace*» au lieu de «*suffisante*».

La Commissaire. L'alinéa 2 permet effectivement d'autoriser la fumée dans les locaux séparés, spécialement aménagés et désignés comme tels, notamment dans les fumoirs des établissements publics, qui ne pourront pas servir de lieu de travail. Aucun service à la clientèle n'y sera autorisé. Pour le Conseil d'Etat c'est un élément particulièrement important, dans le sens où vous savez très bien, vous comme moi, qu'il sera impossible à une employée de refuser d'aller servir dans ces fumoirs et même si on dit que c'est seulement si elle est d'accord. Quand il n'y a qu'une personne dans le restaurant, c'est pas possible, je ne crois pas que les sommeliers ont le choix vraiment de dire oui ou non. S'ils refusent d'aller servir dans les fumoirs, en clair, ils ne seront pas engagés. Je crois que les choses semblent assez claires, donc je vous remercie d'accepter la variante du Conseil d'Etat.

En ce qui concerne les critères des fumoirs, je les ai déjà évoqués dans le débat d'entrée en matière. Je n'y reviendrai pas et, au nom du Conseil d'Etat, je me rallie à l'amendement de la Commission.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). La suppression de la fumée passive deviendra effective dans les lieux publics et ceci est une bonne chose. Les jeunes sont souvent groupés dans des endroits enfumés avec toutes les conséquences que l'on connaît. Le contre-projet prévoit des locaux fumoirs dans les différents lieux publics. Ceci est une mauvaise idée qui fera refuser le contre-projet en votation populaire et permettra à l'initiative constitutionnelle de passer la rampe et ceci même si un texte aussi détaillé n'a rien à faire dans une Constitution.

Le texte de l'initiative est très restrictif concernant tous les lieux publics alors que les maisons de retraite et les lieux d'exécution des peines méritent une exception. Nous pouvons déjà voir que les différents juristes n'arrivent pas à déterminer si l'initiative s'appliquerait aussi à ces lieux car le canton peut être plus restrictif que le droit fédéral. L'amendement proposé permettra de régler dans un seul alinéa ces différents points. En citant clairement dans l'al. 2 de l'art. 35a les endroits que sont les maisons de retraite et les établissements d'exécution des peines, où peuvent être créés des endroits pour fumer, nous supprimons un flou qui subsiste dans le texte de l'initiative.

Par la même occasion, nous supprimons la possibilité de construire des fumoirs dans les autres lieux publics où pourraient se réunir de nombreux jeunes, où les adolescents qui ne fument pas iraient aussi pour ne pas être mis à l'écart d'un groupe.

Je peux aussi répondre à ceux qui craignent que la rue deviendrait trop bruyante aux endroits où se réuniraient les fumeurs que d'ici 5 ans, il aura certainement beaucoup moins de jeunes fumeurs et que ce problème se réglera tout seul. Personnellement je ne connais aucun fumeur qui ne veuille pas être plus restrictif et qui demande des fumoirs. Du point de vue technique, il serait

très difficile de contrôler les différents locaux ainsi que leur efficacité. Qui va contrôler régulièrement le bon fonctionnement de la ventilation? Cette proposition est impraticable et discriminatoire envers les petits restaurateurs qui ne pourront financer de tels locaux.

Mesdames et Messieurs, l'acceptation de cet amendement pourrait bien préserver notre toute nouvelle Constitution d'un texte trop détaillé et qui n'a rien de constitutionnel.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Wie ich angekündigt habe, mache ich hier zu diesem Artikel einen Änderungsantrag. Ich möchte den Satz «in denen keine Arbeitnehmerinnen oder Arbeitnehmer beschäftigt werden» streichen. Das heisst, dass in «Fumoirs» bedient werden kann – wenn der oder die Arbeitende einverstanden ist, um Frau Weber-Gobet zu beruhigen.

Ich möchte betonen, dass die Bundeslösung, für die sich die CVP-Nationalrätin Thérèse Meyer besonders einsetzt, auch diese Form zulassen will. Ich unterstreiche nochmals, dass sich keiner dem Rauch aussetzen muss. Der Bürger kann freiwillig entscheiden. Vor allem bei Stammtischtreffen, Jassrunden oder Handwerkerzünzi und -zvieri können viele Betriebe grosse Umsatzeinbussen erleiden, wenn in «Fumoirs» nicht geraucht und nicht bedient werden darf.

Man darf nicht vergessen, dass Räume, in denen geraucht werden darf, ja jetzt schon die Ausnahme bilden und nicht der Normalfall sind. Unsere umsichtige Frau Staatsrätin Demierre und unser umsichtiger Staatsrat Erwin Jutzet müssen diese Ausnahmen bewilligen. Ich nehme doch auch an, dass ihr Linken euren Staatsräten vertraut, oder?

In diesem Sinne eines Minderheitenschutzes: Ermöglichen Sie damit den rund 30% der Bevölkerung das Rauchen auch während eines gemütlichen und sozialen Restaurantbesuches. Lassen Sie Ihnen diese Freiheit nicht, dann müssen Sie mir doch erklären, wieso die Menschen bei Wind, Kälte und Schnee auf die Strasse müssen, um eine Zigarette zu rauchen und dabei oft sogar den Nachbar stören, während die Hunde im Speiserestaurant bleiben dürfen und dabei kläffen. Man muss mir dann auch erklären, warum die Gleichen, welche das Rauchen in aller Form verbieten, gleichzeitig den Hanf und die Drogen legalisieren wollen? Ich frage Sie, meine Damen und Herren in dieser Ecke: Was ist schädlicher und kostspieliger? Meine Damen und Herren: Raucher sind keine Ausätzigen, sondern Menschen wie du und ich. Die rauchende Bevölkerung darf nicht ausgegrenzt werden. Fast alles wird uns verboten und eingeschränkt. Lassen Sie wenigstens diesen kleinen Freiraum und stimmen Sie doch bitte meinem Änderungsantrag zu.

Buchmann Michel (PDC/CVP, GL). Concernant l'amendement Ducotterd d'abord, le groupe démocrate-chrétien ne comprend pas pourquoi on traiterai de façon différente, dans une loi qui prévoit des espaces fumeurs dans l'espace public, les EMS et les prisons des établissements publics privés. Je peux comprendre cette proposition comme une manoeuvre créant un projet proche de l'initiative, en mettant en place une

interdiction de fumer plus acceptable sur le plan humain en créant les exceptions proposées.

Mais le groupe démocrate-chrétien a largement rejeté cette proposition, comme d'ailleurs la commission parlementaire. Dans sa majorité, le groupe démocrate-chrétien veut un débat clair et tranché. Soit le contre-projet du Conseil d'Etat et qui propose une solution qui permet la souplesse, soit l'initiative qui veut une interdiction absolue de fumer. Le groupe démocrate-chrétien veut un débat public sur ces deux variantes. Il est prêt à accepter la décision populaire et nous attendons avec grand intérêt ce débat. Concernant l'amendement Vonlanthen, je dois malheureusement dire à mon cher collègue que le groupe démocrate-chrétien ne peut pas accepter cet amendement parce que nous traitons d'une modification de la loi sur la santé qui prévoit la protection contre la fumée passive. Or, dès l'instant où l'on ouvre le service dans des espaces fumeurs, on ne peut plus dire que l'on protège systématiquement de la fumée passive et malgré les soucis portés par mon collègue Vonlanthen sur l'avenir et le futur de certains petits cafés ou restaurants, l'objectif de la loi de protection de la fumée passive n'est plus garanti si l'on accepte son amendement.

C'est la raison pour laquelle le groupe démocrate-chrétien dans sa majorité propose de rejeter cet amendement.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Je propose de refuser ces amendements, notamment l'amendement Ducotterd, car à Genève l'interdiction de fumer va entrer en vigueur effectivement le 1^{er} juillet 2008 et le Tribunal fédéral a annoncé que les recours déposés n'auraient pas d'effet suspensif.

En ce qui concerne les substituts de domicile, notamment EMS, prisons, hôtels, le TF va rendre un arrêté tout prochainement pour clarifier l'application pour ces différentes situations.

En conséquence, je vous invite donc à refuser cet amendement et à attendre l'arrêt du Tribunal fédéral, qui de toute façon fera jurisprudence pour l'application de la loi sur Fribourg également.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe a siégé. Il soutient cet amendement même si nous donnons la préférence à l'initiative et que nous sommes conscients du futur jugement du Tribunal fédéral, auquel le canton devra se soumettre. Mais en attendant que ce tribunal prenne sa décision, nous devons quand même aussi prendre une décision ici.

Cette formulation proposée par le collègue Ducotterd rendrait également le contre-projet acceptable du point de vue de la logique, qui veut que la fumée soit interdite pour des raisons de santé dans tous les lieux accessibles au public. Il faudrait donc exclure le principe de fumeurs.

Par contre, il nous semble acceptable que les chambres privées dans les institutions publiques et parapubliques soient soumises à un traitement différent comme le permet d'ailleurs aussi l'initiative. En effet, nous voulons régler ici le problème de la fumée passive, donc de la consommation involontaire de substances toxiques. Le débat de la responsabilité privée de cha-

cun pour sa propre santé est également important, mais nous pensons que nous ne pouvons pas le régler par le biais du projet en discussion, donc nous vous invitons à soutenir l'amendement Ducotterd.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). J'aimerais dire une petite chose pour contrer M. Vonlanthen, je suis désolé M. Vonlanthen de vous contrer. Dans les années 90, j'exploitais un établissement public avec deux associés et je me souviens avoir été relativement choqué lorsque celui d'entre nous qui avait suivi les cours de cafetier nous a donné l'espérance de vie des cafetiers fribourgeois qu'on lui avait annoncée lors des cours de cafetier. Alors je ne sais pas l'espérance de vie du Fribourgeois moyen se situe entre 75–78 ans actuellement, l'espérance de vie des cafetiers était annoncée à 58–59 ans. Ce qui fait 20 ans de différence. Alors si on divise, je veux bien ne pas donner toute cette différence à la fumée, il y a certainement une partie qui est due au travail extraordinaire qui est fourni dans un café – on sait que les horaires sont infernaux et certainement qu'une partie de cette espérance de vie est dû à cela – une partie est peut-être due à l'alcool aussi, mais certainement qu'un tiers est dû à la fumée.

M. Vonlanthen je ne suis pas d'accord d'exposer des employés à la fumée passive dans des locaux qui seraient ouverts et dans lesquels on devrait servir.

Je vous invite à refuser l'amendement Vonlanthen.

Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE). Ich bitte Sie, den Änderungsantrag unseres Kollegen Ruedi Vonlanthen abzulehnen. Warum? Es geht hier um den Schutz der Bevölkerung, und zur Bevölkerung gehört auch das Service-Personal. Und es geht um die Gesundheit, wie ich in der Eintretensdebatte gesagt habe, das höchste Gut, dass der Mensch haben kann. Aus Respekt und Wertschätzung vor dem Service-Personal bitte ich Sie, diesen Änderungsantrag massiv abzulehnen.

Le Rapporteur de minorité. Pour faire rapide et court, pour les raisons exposées par notre collègue Christa Mutter, nous appuierons l'amendement du député Ducotterd qui va dans le sens d'une protection de la santé des citoyens par l'impossibilité de fumeurs dans les établissements publics.

Quant à l'amendement de notre collègue Vonlanthen, il n'est tout simplement pas acceptable dans la mesure où, d'une part, même si on disait que les personnes qui travaillent et qui font du service dans ces fumeurs sont volontaires, il y a quantité d'établissements où ce ne serait pas possible, il y a quantité d'établissements qui ne disposent que, en tout cas à certaines heures, d'une personne pour faire le service et si cette personne ne voulait pas être exposée à la fumée passive, tout simplement, on pourrait soit l'obliger, soit il n'y aurait pas de service.

Pour des raisons aussi de discrimination, il faut rejeter l'amendement de M. Rudolf Vonlanthen.

Le Rapporteur. Im Namen einer Mehrheit oder zwei verschiedener Mehrheiten der Kommission muss ich Sie bitten, beide Änderungsanträge abzulehnen. Auch

wenn mir personnellement l'antrag Ducotterd sehr sympathisch ist, muss ich Ihnen sagen, dass in der Kommission die Möglichkeit der «Fumoirs» in den Restaurants doch eine Mehrheit gefunden hat und man sich gesagt hat, dass das eine wirkliche Alternative zu der Initiative darstellt und dass man deshalb «Fumoirs» ohne Service in den Restaurants zulassen sollte. Betreffend Ruedi Vonlanthen und seinen Abänderungsantrag kann ich als witzige Zwischenbemerkung mich fragen, ob wir eigentlich auf den Hund gekommen sind, aber das ist nicht die wahre Frage. Die wahre Frage ist, ob man in den «Fumoirs» wirklich Service zulassen soll oder nicht. Wegen dem genannten Argument – dass man das Servierpersonal nicht dem Rauch aussetzen soll und darf – hat sich die Kommission gegen den Antrag Vonlanthen ausgesprochen.

Ansonsten haben die weiteren acht Rednerinnen und Redner in etwa gesagt, was in der Kommission gesagt wurde und ich möchte Ihnen im Namen der Kommission und der Mehrheit der Kommission beliebt machen, die beiden Änderungsanträge abzulehnen und der Version des Staatsrates zuzustimmen.

La Commissaire. Je vous demande de refuser l'amendement Ducotterd pour deux raisons. La première c'est qu'il exclut la possibilité de fumoirs dans les établissements publics, ce qui n'était pas le souhait du Conseil d'Etat, et la deuxième raison c'est que l'amendement limite l'installation de ces fumoirs aux hôpitaux et autres établissements de soins, maisons de retraite, ainsi qu'aux établissements d'exécution. Or, pour ces institutions, l'intérêt primordial n'est pas d'installer des fumoirs, mais c'est plutôt de permettre l'évacuation de la fumée des chambres ou des cellules, de ces fameux lieux ou de ces chambres qui sont des lieux considérés comme privatifs puisqu'ils sont des lieux de vie sur une certaine période. La proposition de M. le Député Ducotterd ne va pas dans le sens que nous souhaitons donner à cette loi.

En ce qui concerne l'amendement de M. Vonlanthen, je l'ai déjà dit tout à l'heure, le Conseil d'Etat refuse cet amendement également. Nous ne souhaitons pas de service dans le fumoir, je crois qu'il n'y a pas le choix. Pour les sommeliers, différents arguments ont été donnés ici. En effet, les sommeliers et sommelières n'ont pas vraiment le choix. S'il souhaite accepter un travail et s'ils ont besoin de ce travail, ils vont le prendre et puis là on va traiter. Il y aura deux sortes de traitements pour les employés, ceux qui doivent aller dans des lieux avec de la fumée, ceux qui n'y vont pas. Ceci n'est pas acceptable.

Je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à refuser ces deux amendements et à soutenir la version du Conseil d'Etat.

Le Président. Je me trouve en présence de deux amendements pour cet alinéa 2. Nous allons donc procéder de la manière suivante. Je mettrai au vote les deux amendements l'un après l'autre, comme ils ne sont pas opposables.

– Au vote, l'amendement Ducotterd est refusé par 49 voix contre 32 et 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 32.*

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 49.*

Se sont abstenus:

Ganioz (FV, PS/SP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP). *Total: 4.*

– Au vote, l'amendement Vonlanthen est refusé par 61 voix contre 24 et 2 abstentions.

Ont voté oui:

Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 24.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud

(GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 61.*

Se sont abstenus:

Feldmann (LA, PLR/FDP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP).
Total: 2.

– Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).

– Adopté selon la proposition de la commission (projet bis).¹

ART. 35A (NOUVEAU) AL. 3

Le Rapporteur. Die dritte Absatz des Artikel 35a (neu) gibt dem Staatsrat die Kompetenz, die Beschaffenheit von Raucherräumen und deren Belüftung festzulegen, und er kann zudem abweisende Vorschriften für die Gefängnisse erlassen. Dieser Abschnitt ist nötig, nachdem in Artikel 2 eben «Fumoirs» und Raucherräume zugelassen sind.

– Adopté.

ART. 124 AL. 4 (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Hier werden die Zuständigkeiten für die Durchsetzung dessen, was wir eben im Artikel 35a (neu) beschlossen haben, festgelegt.

La Commissaire. En principe, la surveillance de l'application des dispositions de la loi sur la santé est du ressort de la Direction de la santé et des affaires sociales. Cependant, pour des raisons de synergie et d'efficacité, l'application des dispositions concernant l'interdiction de fumer dans les établissements publics au sens de la loi sur les établissements publics et de la danse incombera à la Direction de la sécurité et de la justice.

– Adopté.

ART. 128 AL. 1^{bis} (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Im Artikel 128, Absatz 1^{bis} (neu) wird das Strafmass bei Zuwiderhandlung gegen den eben von Ihnen verabschiedeten Artikel 35a (neu) festgelegt.

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Keine Bemerkungen zu Artikel 2, Titel und Erwägungen, ausser dass hier gesagt wird, dass im Falle des positiven Ausgangs der Abstimmung vom 30. November der Staatsrat die Kompetenz hat, das neue Gesundheitsgesetz in Kraft zu setzen.

La Commissaire. En ce qui concerne la date d'entrée en matière, il faut bien sûr attendre d'abord la votation du 30 novembre. Si elle est acceptée, nous devons élaborer un règlement, le mettre en consultation. Donc nous imaginons faire entrer en vigueur la loi au 1^{er} juillet 2009, avec une réserve pour les fumoirs puisque nous devons laisser un délai aux établissements pour s'adapter à la loi, comme cela s'est fait dans tous les cantons.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée.

Motion d'ordre Rudolf Vonlanthen (demande de reporter la deuxième lecture à une date ultérieure)

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Marie-Thérèse Weber-Gobet brauchte eine Nacht, um nach Gegenargumenten zu suchen. Wir brauchen nicht länger, aber leider ist die Session zu Ende. Die Diskussion hat gezeigt, dass die Meinungen weit auseinander gehen. Es wäre deshalb angebracht, die zweite Lesung auf die nächste Session zu verschieben, um die Diskussion zu versachlichen und nichts zu überstürzen. Wir wollen nicht nach neuen Argumenten suchen, aber in der Zwischenzeit haben wir vielleicht die Lösung von «Bundesbern», welche auch für den Kanton Freiburg anwendbar wäre. Geben wir uns doch bitte diese Zeit im Sinne einer vernünftigen Lösung.

Ich bitte Sie auch, diese zweite Lesung zu verschieben, weil noch das Waldgesetz heute verabschiedet werden sollte, und wenn wir das nicht machen, wird es kein Geld aus Bern geben. Also nehmen Sie doch bitte auch Rücksicht auf die Traktandenliste, damit wir dieses Waldgesetz auch noch heute behandeln können.

Le Président. Je corrige juste une chose dans ce qu'a dit M. le Député Vonlanthen. Le premier Vice-président est passé auprès des présidents de groupe. Il est très certain que nous allons organiser une séance de relevée, parce que M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminbœuf a besoin que la loi N° 52 sur les forêts passe avant l'été si on veut bénéficier de subventions fédérales.

Donc, dans ce qu'a dit M. Vonlanthen au sujet du report à cet automne, il y a une possibilité si nous faisons une séance de relevée.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Je n'ai pas dit qu'on veut reporter cette loi sur les forêts en automne. Nous voulons traiter de cela aujourd'hui encore.

Le Président. Saisi de cette motion d'ordre, j'ouvre la discussion à son sujet.

La Commissaire. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que vous avez accepté le décret qui propose le texte d'initiative et le contre-projet. Nous avons dès lors 180 jours pour aller en votation, cela veut donc dire au 30 novembre. Si vous reportez le décret pour

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1039ss.

la proposition du Conseil d'Etat – je vous rappelle que nous mettons les principes généraux dans cet article constitutionnel et que cela se concrétise dans la loi sur la santé et c'est un paquet que nous proposons à la population fribourgeoise – si vous reportez la deuxième lecture en septembre, nous ne pourrions pas mettre les arguments de la loi sur la santé dans le matériel de votation puisque les délais seront déjà échus. Donc nous irions avec un matériel qui n'aurait que: «*L'Etat prend des mesures [...]*», sans concrétisation. Là, véritablement, il y a un danger de partir ainsi en votation. Je vous invite vraiment à faire la deuxième lecture, à offrir clairement à la population les choix du contre-projet et de l'initiative pour que les choses soient clairement déterminées. Je crois que c'est un choix politique que nous devons faire aujourd'hui par rapport à ce dossier. Je vous invite donc à faire la deuxième lecture.

– Au vote, la motion d'ordre demandant le report de la deuxième lecture est refusée par 61 voix contre 17 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Binz (SE, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 17.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 61.*

Se sont abstenus:

Gobet (GR, PLR/FDP). *Total: 1.*

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 38 voix contre 28. Il y a 11 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 38.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP). *Total: 28.*

Se sont abstenus: 2

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rey (FV, ACG/MLB), Rossier (GL, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 11.*

**Projet de loi N° 66
modifiant la loi du 25 septembre 1997 sur l'exercice du commerce (vente de tabac)¹**

Rapporteur: **Daniel de Roche** (ACG/MLB, LA).
Rapporteur de minorité: **René Thomet** (PS/SP, SC).
Commissaire: **Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales.**

Première lecture

Art.1

Le Rapporteur. In der Kommission war dieses Gesetz wenig bis gar nicht umstritten. Wir haben es trotzdem diskutiert, insbesondere die Alterslimite 16 oder 18 für den Erwerb von Tabakwaren. Aber eine grosse Mehrheit war der Meinung, dass die Alterslimite 16 Jahre sein soll, und nicht 18, und ich denke, dieses Gesetz bringt einen wirksamen Jugendschutz betreffend den Tabakkonsum.

¹ Message pp. 1027ss.

Ich bitte Sie, dieses Gesetz, so wie es uns der Staatsrat vorschlägt, anzunehmen und danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

La Commissaire. En complément à ce que vient de dire M. le Rapporteur, j'aimerais juste rajouter que cela s'appliquera également aux produits du tabac, en particulier au tabac à sniffer, qui cause quand même de réels problèmes dans les préaux de nos écoles.

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 74 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 74.*

Décret N° 70 relatif aux naturalisations¹

Rapporteur: **Gilles Schorderet** (UDC/SVP, BR).

Commissaire: **Pascal Corminbœuf**, **Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des naturalisations s'est réunie à douze reprises pour examiner le présent projet de décret. Après examen de 152 dossiers – 94 dossiers de première génération, 56 de deuxième et 2 dossiers de Confédérés – la commission a donné un préavis positif pour 139 dossiers, soit 304 personnes. Pour votre information, cela représente 143 personnes requérantes, 50 conjoints et 111 enfants.

14 dossiers ont été recalés par la commission pour des raisons d'insuffisance de connaissances civiques ou pour des compléments d'information ou des vérifications. Il est à noter que l'une de ces demandes de compléments d'information a débouché sur une dénonciation puisque l'un des requérants a produit de faux documents.

La commission, ayant fait son travail, constate que toutes les personnes figurant dans le projet de décret, tel qu'il vous est présenté, remplissent les conditions légales, tant fédérales que cantonales.

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'accepter le projet de décret qui vous est soumis.

Le Commissaire. Juste une remarque: les chiffres que vient de vous donner le président de la Commission de justice montrent bien que dans le débat qui nous a occupés avant la votation du 1^{er} juin, on a beaucoup focalisé sur le pouvoir des communes. Cela montre bien que la décision définitive de naturalisation, c'est bien le Grand Conseil qui la prend et que le Grand Conseil fait encore un tri dans ce que les communes lui proposent puisqu'il y a environ 10% des dossiers qui sont refusés par la commission du Grand Conseil. Cela montre donc bien qu'il y avait une triple procédure pour les naturalisations. Moi, je pensais qu'on avait beaucoup trop focalisé sur les procédures communales, or il y a encore des corrections qu'apporte votre commission et le plénum peut aussi en faire.

Dorand Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). J'aurais un amendement à faire. Cela vient du fait que la Suisse a reconnu l'indépendance du Kosovo. Vous l'avez vu, pour les nationalités des gens, c'est extrêmement précis. Ne devrait-on pas mettre, pour les gens qui sont natifs de ce Kosovo – maintenant indépendant et reconnu par la Suisse – cette nationalité-là? Je sais que cela pose un problème pour les minorités serbe ou autres au Kosovo, mais ce serait suivre la pratique de l'Administration fédérale.

Je suis donc prêt à faire un amendement dans ce sens, à moins que M. le Commissaire me montre que j'ai tort.

¹ Texte du rapport pp. 1052ss.

Le Rapporteur. La question s'adresse directement à M. le Commissaire et je lui passe la parole – je pourrais y répondre mais la question s'adresse à M. le Commissaire! (*rires!*)

Le Commissaire. C'est toujours très dangereux quand un député vous demande de dire s'il a raison ou tort! En général, on n'ose pas dire qu'un député a tort. Alors je dirais donc que, provisoirement, le député Dorand n'a pas tort mais qu'on pourra corriger le texte dans le sens qu'il souhaite seulement une fois que les demandes nous seront parvenues avec un vrai passeport qui, au départ de la procédure, serait un passeport du Kosovo.

Pour l'instant, toutes les procédures qui vous sont soumises aujourd'hui, puisqu'elles ont débuté il y a deux ans, ne peuvent pas prendre en compte le fait que la Suisse a reconnu le Kosovo. M. le Député Dorand l'a reconnu lui-même, il y a des Serbes du Kosovo qui n'accepteront jamais d'avoir un passeport kosovar. Mais les choses sont en cours et la règle veut qu'on naturalise les gens à partir du passeport officiel qu'ils ont présenté lors du dépôt de la demande. Donc, probablement qu'on pourra donner raison à la demande de M. le Député Dorand mais pas encore pour l'instant.

Dorand Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Dans ce cas, je retire mon amendement.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. A l'article 1, je n'ai pas de commentaires. A l'article 2, vous pouvez constater qu'un Solleurois et un Bernois deviennent Fribourgeois.

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 63 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/

CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 63.*

S'est abstenu:

Chassot (SC, ACG/MLB). *Total: 1.*

Le Président. Prenez note qu'une séance de relevée est fixée le mardi 1^{er} juillet à 19h pour travailler la suite du programme et, surtout, le projet de loi N° 52 concernant les forêts, puisqu'il en va de subventions fédérales importantes pour notre canton.

Je lève cette séance et vous remercie de votre travail assidu ce matin.

- La séance est levée à 12 h 05.

Le Président:

Patrice Longchamp

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire parlementaire*